

kit d'animation

Idées d'activités scolaires et
périscolaires pour soutenir l'expression
des enfants pour la paix

Niveaux
3-18 ans

unicef 

pour chaque enfant

UNI day



MERCREDI
20 MAI 2026

Fais entendre

ta voix et tes droits

#UNIDAY

LE RENDEZ-VOUS SOLIDAIRE
DES ENFANTS ET DES JEUNES

my
unicef 

ifoc 

Qu'est-ce qu'UNIday ?

UNIday est un jour de fête organisé par l'UNICEF France pour célébrer les droits de l'enfant et l'engagement des enfants et des jeunes partout en France ! Cette année UNIday aura lieu le **mercredi 20 mai 2026**.

Pour cette 9^{ème} édition, UNIday invite les enfants à **prendre la parole et à s'exprimer pour la paix**, conformément aux articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Les enfants sont les acteurs de leur environnement et peuvent contribuer à créer un climat pacifique dans

leur école, leur club sportif ou leur structure d'accueil. À travers des activités ludiques et pédagogiques, les enfants découvriront **l'importance de leur participation et comment, en exerçant leur droit à s'exprimer, ils peuvent contribuer à construire un monde plus pacifique**.

Cette édition sera également l'occasion d'explorer le quotidien d'enfants à travers le monde et de mettre en lumière les initiatives qu'ils portent pour la paix, rappelant que chacun peut agir, à son niveau, pour construire un monde pacifique.

SOMMAIRE

Le principe généralp. 3	Les activités de l'après-midi pour les 3-11 ans : On fait la paix ?p. 15
Fiche ressource : s'exprimer pour la paixp. 6	Pistes d'activité pour les 12-18 ansp. 26
Les ateliers du matin pour les 3-11 ans : explorer la paixp. 9	Annexesp. 34

Directrice de la publication : Caroline Soubie, UNICEF France

Responsables de la rédaction : Julie Zerlauth, Maxime Thebault, UNICEF France

Rédaction : Clémentine Beaumarié et Damien Depis, IFAC, Chaima Kalifa dit Hergli, Saya Nori, Sara Souici-Alin et Salomé Godechot, UNICEF France

Coordination éditoriale : Charlène Martin, Carla Blanchet, Salomé Godechot, UNICEF France

Illustration : Eve Gentilhomme

Conception graphique : David Iglesias

Dépôt légal : 2026

Le principe général

Cette année, UNIDay invite chaque enfant à **s'exprimer et faire entendre sa voix pour la paix à travers des activités ludo-pédagogiques**.

Ce projet rassemble toute la structure autour d'un **événement fédérateur dédié aux droits de l'enfant** et offre aux enfants et aux jeunes une journée conviviale, joyeuse, créative et sportive. Cette année, nous proposons deux parcours d'activités : l'un destiné aux **3-11 ans** et l'autre aux **12-18 ans**.

Comme chaque année, ce kit pédagogique a été co-construit avec l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil), spécialisé dans l'encadrement des accueils collectifs de mineurs et les métiers de l'animation. Pour la première fois, une démarche de co-amélioration a également été mise en place, associant directement des équipes d'animation périscolaires et des enfants. En amont de l'événement, certaines activités ont été testées dans des conditions réelles de déploiement au sein d'établissements volontaires. Les équipes de l'UNICEF ont conduit des temps d'observation des activités mises en œuvre par les animateurs, porté une attention particulière aux réactions, à l'engagement et à la compréhension des enfants, puis organisé des temps de débriefing approfondis avec les animateurs. Cette phase a permis d'identifier avec précision les points forts des activités, les ajustements nécessaires et les leviers d'amélioration.

Les retours recueillis et les observations réalisées ont directement nourri l'évolution du kit, afin de proposer des activités plus ludiques, plus pertinentes et mieux adaptées aux besoins des enfants et aux réalités de terrain.

Pour les 3-11 ans

LE PARCOURS :

Cette nouvelle édition reste fidèle à l'objectif principal d'UNIDay : proposer des activités variées et ludiques pour permettre aux enfants de mieux connaître leurs droits. Les activités proposées ont des durées variables et sont adaptées aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Vous êtes libres de construire votre animation UNIDay en fonction de vos espaces, de l'âge des enfants et des compétences de votre équipe. Nous mettons à votre disposition un panel d'activités que vous pouvez sélectionner selon le rythme et les besoins de votre groupe.

Cette journée peut être structurée autour d'activités en libre circulation ou en équipe, avec des formats courts ou plus longs selon le temps disponible. Nous recommandons de privilégier une journée complète, mais il est possible d'adapter le programme selon vos contraintes. Dans tous les cas, il est essentiel de veiller à introduire les concepts de paix et de droit à l'expression auprès des enfants, en vous appuyant sur la fiche ressource page 6 fournie dans ce kit.

Notre conseil : lire attentivement le kit en équipe et décider ensemble des modalités qui conviendront le mieux aux enfants !

LA FRESQUE DE LA PAIX COMME FIL ROUGE DE LA JOURNÉE :

Cette année, nous proposons de construire une fresque de la paix, fil rouge de la journée. En début de matinée, les enfants se réunissent autour de la fresque pour découvrir la thématique et poser leurs premières idées ou questions. Tout au long de la journée, ils pourront coller dessins, messages et créations pour exprimer ce qu'ils ressentent et apprennent. À la fin de la journée, ces réalisations pourront être partagées et valorisées, afin de reconnaître l'engagement des enfants et de donner du sens à leurs actions pour la paix.

UNE ACTIVITÉ LECTURE LE MATIN :

Le matin, tous les enfants participeront à une activité centrée sur la lecture, accompagnée de questions et d'exercices variés, pour explorer le concept de paix et des droits de l'enfant.

Cette activité se décline en deux versions :

- Pour les 3-5 ans : une activité autour de l'album *Interdit de me faire mal* de Mai Lan Chapiron.
- Pour les 6-11 ans : une activité autour de l'album *Mademoiselle vole* de Laurence Gillot et Emma Morison.

DES ACTIVITÉS AU CHOIX L'APRÈS-MIDI :











L'après-midi, un large panel d'activités est proposé, conçu pour les enfants de 3 à 11 ans, avec des adaptations pour les plus jeunes (3-5 ans). Plusieurs ateliers peuvent se dérouler en même temps, et les enfants ont la possibilité de participer à plusieurs activités au cours de la séance. Deux manières d'organiser l'après-midi sont possibles :

- **Rotations par groupes** : former des équipes équilibrées en termes de maturité, qui se déplacent d'un atelier à l'autre selon un planning défini. Cette organisation permet de guider les enfants et de structurer les consignes, tout en s'assurant que chacun puisse participer à plusieurs activités. Il est important de prévoir des temps de rotation entre les ateliers.

- **Libre circulation** : les enfants se déplacent librement et rejoignent les activités qui les intéressent. Il est essentiel de les accueillir et de les encourager à suivre l'activité jusqu'au bout. Si, à leur arrivée, l'activité a déjà commencé, il convient de leur expliquer la situation et de les intégrer à la nouvelle étape ou en début d'activité.

Les activités de l'après-midi peuvent durer entre 20 minutes et 1 heure. Il est recommandé de choisir la durée la plus adaptée au groupe et d'en discuter en équipe. Prévoir des durées cohérentes permet d'éviter que certains enfants se retrouvent à attendre trop longtemps.

LE PLANNING DES ACTIVITÉS POUR LES 3 - 11 ANS :

Temporalité conseillée	Type d'activité	Activité
Matin : durée 20 minutes	Introduction et présentation du programme	La fresque de la paix Page 9 (durée : libre)
Matin : durée : 1h – 1h 30	 Découverte de la thématique à partir d'une histoire ou d'un récit	Comprendre la paix à travers des histoires et des récits : • Pour les 3-5 ans : <i>Interdit de me faire mal</i> de Mai Lan Chapiro Page 11 (durée : entre 30 min. et 1h) • Pour les 6-11 ans : <i>Mademoiselle vole</i> de Laurence Gillot et Emma Morison Page 13 (durée : environ 1h)
Après-midi : une ou plusieurs activités au choix parmi les 7 activités proposées sur des créneaux de 20 minutes à 1h30	 Activité créative	La fresque de la paix Page 9 (durée : libre)
	 Activité créative	L'arbre de la paix Page 15 (durée : entre 40 min. et 1h)
	 Activité de construction	La tour des droits Page 17 (durée : entre 20 min. et 1h)
	 Activité physique	Un relai pour la paix Page 19 (durée : entre 20 min. et 1h)
	  Activité créative ou de construction	Ma ville de la paix Page 21 (durée : entre 20 min. et 1h)
	 Activité d'expression orale et de mise en situation	Le message clair pour construire la paix Page 23 (durée : entre 20 et 40 min.)
 Activité d'expression corporelle	Le super adulte Page 25 (durée : entre 20 et 45 min.)	
Plénière finale : 15-30 minutes	 Partage collectif autour de la fresque de la paix	La fresque de la paix Page 9 (durée : libre)

POSITIONNEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Pour les enfants de 3 à 11 ans, le parcours nécessite la présence de plusieurs adultes, avec un ratio minimum conseillé d'un adulte pour 15 enfants par activité. Le matin, il est conseillé de répartir les enfants en sous-groupes de 15 enfants maximum. L'après-midi, jusqu'à sept activités peuvent être organisées en parallèle, avec une présence adulte adaptée selon les besoins et le niveau d'autonomie des enfants.

Chaque structure reste libre de sélectionner et d'organiser les ateliers qu'elle juge pertinents, en fonction des ressources humaines disponibles et des besoins des enfants. Si nécessaire, il est possible de briefer les équipes éducatives élargies ou les parents volontaires, notamment pour accompagner les plus jeunes. Les adultes en charge des groupes veillent à présenter les consignes, encadrer les activités, sensibiliser les participants et clôturer la journée.

ADAPTATION EN FONCTION DES ÂGES :




Ce kit d'animation offre des modalités pédagogiques variées, pensées pour s'adapter aux différentes tranches d'âge. Néanmoins, l'âge indiqué n'est qu'une suggestion, les accompagnateurs peuvent reprendre et/ou adapter des activités proposées initialement pour d'autres tranches d'âge, si cela s'avère pertinent pour leur groupe (niveaux, situations, difficultés). Il est également possible de proposer des variantes des activités, avec des règles simplifiées si les participants sont en difficulté, ou à l'inverse de complexifier les activités si besoin, notamment avec les plus grands. Il en va de même avec la durée suggérée : il est possible d'adapter le découpage, de définir autrement les séquences et d'ajuster la durée selon le groupe.

Pour les 12-18 ans

Cette année encore, le kit d'animation UNIday propose des suggestions d'activités pour les plus grands. Vous pouvez choisir les activités qui vous semblent les plus adaptées à vos groupes, notamment pour les

enfants de 12 ans. Il est également tout à fait possible de reprendre des activités du niveau 6-11 ans en complexifiant les consignes.

LE PLANNING DES ACTIVITÉS POUR LES 12 - 18 ANS :

Temporalité	Type d'activité	Activité
Entre 45 minutes et 1h	 Activité créative	Un enfant, des droits, la paix Page 26 (durée : entre 45 min. et 1h)
Entre 20 et 40 minutes	 Activité d'expression corporelle	Le théâtre de la paix Page 28 (durée : entre 20 et 40 min.)
Entre 45 minutes et 1h	 Activité de mises en situation	Et si c'était moi ? Page 30 (durée : entre 45 min. et 1h)

Les affiches UNIday pour les petits et les grands

Cette année, deux affiches recto verso sur le droit à l'expression et la paix sont disponibles en téléchargement sur myUNICEF.fr. Ces supports pédagogiques permettent d'introduire la thématique auprès des participants selon leur tranche d'âge (3-11 ans ou 12-18 ans). Le verso de l'affiche UNIday propose une activité de sensibilisation à la paix et aux droits de l'enfant, que vous pouvez afficher dans un espace visible et utiliser comme support de référence tout au long de l'année.



Fiche ressource : S'exprimer pour la paix

Nous vous conseillons de consulter cette fiche avant de débiter les activités et de vous y référer tout au long de leur déroulement.

LA PAIX DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET QUEL EST LE RÔLE DE L'UNICEF ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1989. Elle définit les droits fondamentaux de tous les enfants, partout dans le monde, et fixe des obligations aux États pour protéger, soutenir et permettre l'épanouissement de chaque enfant.

L'UNICEF, le fonds des Nations unies pour l'enfance, joue un rôle central dans sa mise en œuvre. Présent dans 190 pays, l'UNICEF agit pour défendre les droits des enfants, répondre à leurs besoins essentiels et favoriser leur plein épanouissement. Son action **contribue directement à la paix**, notamment en intervenant dans les situations de crise ou de conflits armés pour protéger les enfants, garantir leur accès à l'éducation et promouvoir des environnements sûrs et stables. Au cœur des urgences humanitaires, les équipes de l'UNICEF sont mobilisées à tout instant, pour chaque enfant. Pour en savoir plus sur les actions de l'UNICEF : [Qui sommes-nous, et comment agir à nos côtés ? | UNICEF France](#) / [Le mandat de l'UNICEF pour les enfants dans les conflits | UNICEF France](#);

Le but d'UNIDay est de **sensibiliser les enfants à leurs droits**. Chaque activité de ce kit a été conçue pour que les enfants retiennent au moins une des connaissances essentielles sur les droits de l'enfant, à consulter ci-joint : [Les 3 connaissances essentielles sur les droits de l'enfant - MyUnicef](#).

LA PAIX COMME CONDITION DE LA PLEINE RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

La paix est une condition indispensable pour que les droits de l'enfant soient respectés. Dès son préambule, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) affirme que les enfants doivent être élevés « dans un esprit de **paix**, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité », soulignant que la paix est une condition essentielle à l'épanouissement de l'enfant.

L'article 29 de la CIDE précise également que l'éducation doit *préparer l'enfant à assumer les responsabilités*

*de la vie au sein d'une société libre, en favorisant la compréhension, la **paix**, la tolérance, l'égalité entre les sexes, ainsi que l'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux ou religieux, y compris les populations autochtones.*

Ainsi, la pleine réalisation de nombreux droits repose sur la paix, notamment :



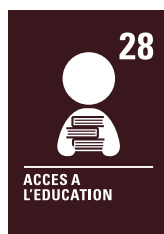
- **Le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6)** : la paix est l'une des conditions essentielles à la protection et à l'épanouissement de chaque enfant.



- **Le droit à la protection contre toutes formes de violence (article 19)** : promouvoir la paix permet de garantir un environnement sûr et bienveillant à chaque enfant.



- **Le droit à la protection pour les enfants réfugiés (article 22)** : la paix est essentielle pour que les enfants réfugiés puissent bénéficier d'un environnement sûr, de protection et d'assistance. Elle permet aux États et aux organisations internationales de les protéger et de leur offrir les conditions nécessaires pour se reconstruire et exercer pleinement leurs droits.



- **Le droit à l'éducation (articles 28 et 29)** : la paix crée les conditions nécessaires à un apprentissage serein et à la construction d'une citoyenneté responsable.





- **Le droit à la protection en temps de conflit armé (article 38)** : garantir que les enfants ne participent pas aux guerres est un engagement direct pour protéger leur intégrité.



- **Le droit à la réinsertion et soutien aux enfants victimes de violence (article 39)** : la paix inclut aussi la reconstruction de la vie des enfants affectés par la violence, leur permettant de retrouver sécurité et sérénité.

L'APPROCHE PAR LES DROITS : LES ARTICLES 12 ET 13 COMME LEVIERS POUR LA PAIX

L'édition 2026 d'UNIDay s'inscrit pleinement dans **l'approche par les droits de l'enfant**, telle que définie par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Cette approche vise à permettre aux enfants, en tant que **titulaires de droits, de connaître leurs droits, de les appliquer et de les revendiquer**. En les impliquant activement, cette approche favorise la construction d'une **culture de paix** au sein de leur école, structure ou communauté.

Pour que cette mise en pratique soit possible, il est essentiel que **les adultes proposent un accompagnement bienveillant**, fondé sur l'écoute, la coopération et le respect de chaque enfant. Ce cadre sécurisé permet aux enfants d'expérimenter concrètement deux articles clés de la CIDE, au cœur de l'édition 2026 :

- **Le droit de donner son avis et d'être entendu (article 12)** : Cet article affirme que chaque enfant a le droit de donner son avis sur les décisions qui le concernent, et que cet avis doit être pris en considération en fonction de son âge et de sa maturité. Dans le cadre d'UNIDay, cela signifie créer des espaces où les enfants peuvent dire ce qu'ils pensent, proposer des idées pour la vie du groupe ou expliquer comment ils souhaitent gérer un conflit.



- **Le droit à la liberté d'expression (article 13)** : Cet article garantit à chaque enfant le droit d'exprimer librement ses pensées et ses idées, par tout moyen qu'il choisit : parole, écriture, dessin, création artistique, geste, etc.



Dans le cadre de l'édition 2026 d'UNIDay, ce droit permet aux enfants de partager leurs émotions, de parler des situations d'injustice ou de conflit, d'imaginer des actions pour favoriser l'entraide, la solidarité ou le vivre ensemble. En partageant ses idées, en formulant des propositions et en exprimant ses émotions, l'enfant développe sa capacité à chercher des solutions pacifiques, à promouvoir des valeurs de tolérance, d'entraide et de coopération. Il devient ainsi un acteur de la paix.

Ainsi, ce kit invite les enfants à « faire la paix » en mettant en pratique leurs droits, soutenus par des adultes qui les écoutent, les guident et valorisent pleinement leur participation.

ABORDER LA PAIX AVEC LES ENFANTS

Parler de la paix avec les enfants est aujourd'hui essentiel, car ils grandissent dans un monde fortement médiatisé, marqué par des tensions, des conflits, des déplacements de population et des situations d'urgence auxquels certains peuvent être directement confrontés. Selon les derniers chiffres de l'UNICEF, en 2023, plus de 460 millions d'enfants vivaient dans des zones de conflit et 43,3 millions ont été déplacés.

La thématique de la paix peut également être reliée au quotidien des enfants et des jeunes, qui peuvent être confrontés à des tensions, notamment des discours de haine et des violences, en ligne comme dans la vie réelle.

INVITER LES ENFANTS À S'EXPRIMER POUR CONSTRUIRE LA PAIX

Ces situations peuvent provoquer chez les enfants des sentiments de peur, de tristesse ou de colère. Il est donc essentiel de les écouter et de les encourager à exprimer ce qu'ils ressentent face aux conflits ou aux injustices, tout en validant leurs émotions. Accueillir et comprendre/identifier ses émotions constitue par ailleurs un premier pas vers le dialogue et la résolution pacifique des conflits. C'est pourquoi ce kit propose des activités corporelles, artistiques ou orales qui invitent les enfants à s'exprimer.

Pour les enfants directement concernés par des conflits ou des situations de déplacement, il est important de leur proposer, ou de leur laisser choisir, des activités qui ne risquent pas de les mettre en difficulté. Il convient, si nécessaire, de reconnaître et de valider leur vécu et émotions, dans un cadre sécurisant qui favorise leur expression sans stigmatisation. Après l'activité, il est essentiel de rester attentif à leurs réactions et, si besoin, de prévoir un accompagnement ou un suivi adapté pour les soutenir.

ADAPTER SON DISCOURS À L'ÂGE DES ENFANTS

Aborder la paix avec les enfants requiert également **une approche adaptée à leur âge et à leur vécu.**

- Pour les plus jeunes, il s'agit de leur montrer que la paix se vit dans la vie quotidienne : partager, écouter, résoudre les désaccords calmement et communiquer de manière non violente.
- Pour les enfants plus âgés, on peut aborder progressivement les conflits et les déplacements dans le monde, tout en mettant en avant les initiatives positives qui favorisent la paix. Il est important d'utiliser un vocabulaire simple et clair, adapté à leur âge. Il est également essentiel de rappeler aux enfants qu'ils ne sont jamais responsables des conflits dans le monde.

PERMETTRE AUX ENFANTS D'AGIR, ET DE FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX POUR LA PAIX

Chaque jour, les enfants ont la possibilité de semer la paix autour d'eux. Leur montrer cela les aide à comprendre que leurs gestes, leurs paroles et leurs idées ont un véritable impact et contribuent à un quotidien plus harmonieux. Qu'ils aident un camarade, participent à une action solidaire, résolvent un conflit avec calme ou imaginent des solutions pour rendre leur environnement plus pacifique, chaque geste devient une occasion de faire vivre la paix au quotidien. Les activités ludiques et créatives de ce kit donnent aux enfants l'espace pour réfléchir, s'exprimer et agir que ce soit dans leur école, leur club ou leur quartier.

GUIDER ET PROTÉGER POUR LA PAIX : LE RÔLE DES ADULTES

Les enfants ont le droit de s'exprimer sur la paix, mais **la responsabilité de créer un environnement sûr et pacifique revient à certains adultes (l'Etat et ses représentants).** Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), les adultes détenteurs de devoirs doivent garantir aux enfants les conditions pour vivre, grandir et exercer pleinement leurs droits. Les enfants peuvent partager leurs idées et donner leur avis pour la paix, **mais ils n'ont pas la responsabilité de résoudre seuls les conflits. Il est essentiel de rappeler aux enfants ce principe pour les protéger de toute culpabilité face aux tensions ou difficultés qu'ils peuvent rencontrer.**

Pour que la paix s'apprenne et se vive, les adultes doivent également créer un cadre sûr et bienveillant, et accompagner les enfants dans la gestion des émotions et des conflits. En agissant ainsi, ils enseignent aux enfants la coopération, le respect et la confiance, autant de compétences essentielles pour grandir en paix.

SE PRÉPARER À RECEVOIR UNE PAROLE INQUIÉTANTE

Dans le cadre d'une activité de sensibilisation aux droits de l'enfant de ce kit, il peut arriver qu'un enfant témoigne d'une situation préoccupante. Il est donc important d'**identifier au préalable les processus d'alerte en place dans l'établissement** ainsi que les personnes ressources qui peuvent être mobilisées. Tout en gardant à l'esprit ces réflexes :

- Si l'enfant amorce un témoignage dans un espace de groupe, il faut éviter de le faire taire brutalement ou de dramatiser sa parole. Autant que possible, conserver une attitude posée, le remercier de son témoignage et proposer un temps d'échange à part du groupe.
- Favoriser une parole libre et non influencée, en laissant l'enfant s'exprimer à son rythme et en évitant les questions trop orientées ou les reformulations. Si possible, prendre des notes pour avoir une trace des mots exacts (faits, dates, noms...) employés par l'enfant.
- Rassurer l'enfant et le valoriser dans sa démarche de témoignage, en montrant que sa parole est prise au sérieux et que des adultes sont là pour l'aider.
- Expliquer clairement ce qui va se passer ensuite et ne pas promettre de garder le secret.

Ressources utiles :

Les numéros d'urgence qui permettent de signaler une situation préoccupante :

- Si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance ou si vous en êtes vous-même victime, vous pouvez contacter Enfance en danger au **119**, un numéro national et gratuit ouvert 24 h/24 et 7 j/7, ou via le site www.allo119.gouv.fr
- Le **3018** est le numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement de tout type et de violences numériques. Il est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 23h par téléphone et par Tchat sur 3018.fr et via Messenger. <https://e-enfance.org/le3018/>

À noter : Ces numéros d'urgence peuvent être contactés même dans un cas de simple suspicion. Les professionnels qui répondent sont formés pour répondre aux questions et trier les sollicitations pour qu'elles obtiennent la réponse adéquate.

Le guide illustré créé par le ministère de la Justice qui explique le processus de signalement et de protection des mineurs en danger : [Guide justice mineurs.pdf](#)



L'atelier du matin pour les 3 - 11 ans : Explorer la paix

La fresque de la paix : fil rouge de l'édition 2026

Modalités pratiques



Matériel :

Feuilles, papier fresque, peinture, feutres, marqueurs, craies grasses. À partir de l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**), il est possible d'imprimer en format A4 les visuels des articles évoquant la paix (articles 6, 12, 13, 19, 20, 22, 28, 29, 38 et 39).



Durée :

Libre.



Nombre de participants :

Variable.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Sensibiliser les enfants aux droits de l'enfant et à la notion de paix, leur permettre de s'exprimer librement tout au long des activités et de contribuer à une œuvre collective qui restera un souvenir d'UNIday.

DÉROULEMENT :

Cette activité peut être utilisée comme fil rouge de la journée et/ou comme atelier autonome. L'espace où est installée cette activité peut être le point de départ et de conclusion du lancement d'UNIday. C'est à cet endroit que sera expliqué le principe global, la thématique, les différents stands et lieux ainsi que la mise en équipe si cette organisation est décidée. La fresque de la paix sert

de support collectif : les enfants y ajoutent progressivement ce qu'ils ont appris, un mot-clé, un droit de l'enfant ou une création artistique (dessin, symbole, arbre de paix, message, etc.). Au fil de la journée, elle devient une œuvre collective et un symbole de leur engagement pour la paix et le droit à l'expression.

Temps 1 : Introduction au droit à l'expression

- Inviter les enfants à partager ce que signifie pour eux "s'exprimer" : **parler, écrire, dessiner, chanter, ou tout autre moyen de communication.**
- Montrer ensuite l'affiche simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant (**Annexe 1**). À l'aide de la fiche ressource "S'exprimer pour la paix" (page 6), expliquer aux enfants que la CIDE est un texte qui garantit à tous les enfants dans le monde des droits essentiels, comme le droit d'être protégés, d'aller à l'école, de s'exprimer et de vivre dans un environnement sûr et pacifique.
- Guider les enfants pour repérer l'article 13 et expliquer ensuite sa signification : **chaque enfant a le droit de s'exprimer librement, de donner son avis et de partager ses idées ou ses sentiments par la parole, l'écriture, le dessin ou tout autre moyen de son choix, tout en respectant les autres.**
- Expliquer qu'au cours de la journée, les enfants auront l'occasion de s'exprimer pour la paix. À ce moment, présenter éventuellement l'organisation des activités et le programme de la journée.

Temps 2 : Créer pour la paix

Lors de leur arrivée sur cet atelier les enfants choisissent un article de la Convention internationale des droits de l'enfant en lien avec la paix (ceux-ci peuvent être affichés tout autour de l'espace prévu pour la fresque, en format A4 ou A5). Une fois leur choix effectué, chacun peut créer un message, un dessin ou un symbole sur la fresque, avec le matériel à disposition.

Pour les enfants lecteurs, vous pouvez leur proposer un exercice type cadavre exquis : le premier écrit « Pour moi la paix, c'est... » et complète sa feuille avant de la plier, le deuxième commence sa phrase par « Mais c'est aussi quand... », le troisième poursuit avec « La paix, c'est également... », et le dernier finit par « Mais la paix, c'est surtout... ».

À la fin de l'exercice les enfants lisent les textes créés. Ils peuvent être affichés et/ou lus à la fin de la journée.

Temps 3 : Restitution finale avec les parents

Nous vous conseillons d'organiser un temps de restitution collective avec les parents, en fin de journée ou à un autre moment, afin de valoriser la fresque de la paix et l'expression de chaque enfant. Des volontaires

pourront présenter leurs créations et expliquer ce qu'ils ont appris. Inviter les parents permettra de prolonger les messages de paix et d'éducation aux droits de l'enfant en dehors de l'établissement.



L'activité lecture pour les 3-5 ans : *Interdit de me faire mal*

Cette activité est issue du Prix UNICEF de littérature jeunesse 2026. Depuis 2016, ce prix permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture, et de récompenser des ouvrages porteurs des valeurs de l'UNICEF. Si vous avez déjà réalisé cette activité, proposer un rappel de l'histoire « *Interdit de me faire mal* » et engager une discussion avec les enfants sur le respect de l'autre et le consentement à partir des questions proposées dans cette activité.

Pour en savoir plus sur le Prix UNICEF de littérature jeunesse et découvrir les autres livres de la sélection, nous vous invitons à vous rendre sur la [page dédiée](#) du site [MyUNICEF.fr](#).



Modalités pratiques



Matériel :

Le livre *Interdit de me faire mal*, de Mai Lan Chapiron, disponible en livre audio sur YouTube via le lien suivant : [Prix UNICEF 2026 : « Interdit de me faire mal » \(livre audio\) | UNICEF France](#). Pour permettre aux enfants d'écouter l'histoire, il est nécessaire de prévoir un moyen d'écoute adapté. Vous pouvez également vous fournir le livre en librairie. Pour chaque groupe de 15 enfants, imprimer en amont de l'activité une affiche de la CIDE (**Annexe 1**). Prévoir également une plume ou un pinceau doux.



Durée :

Entre 30 minutes et 1h.



Nombre de participants :

Prévoir plusieurs sous-groupes de 12 à 15 enfants maximum.

Ce livre aborde, dans un langage et un contexte adapté pour les 3-5 ans, la question des violences faites aux enfants, ce qui peut engendrer des questions, craintes ou prises de conscience de la part des enfants participants. Nous recommandons de vous appuyer sur la fiche ressource "Aborder la paix avec les enfants" page 7 pour sensibiliser aux droits sans inquiéter et accueillir une éventuelle parole inquiétante.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

À travers l'histoire *Interdit de me faire mal*, permettre aux enfants de comprendre que la paix commence par le respect, la sécurité et le consentement de chacun.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Le récit *Interdit de me faire mal*

Former des groupes de 12-15 enfants. Aménager un espace confortable pour favoriser les échanges (poufs, tapis, banquettes). L'espace doit être adapté pour que chacun puisse parler, être entendu, et face à un support d'affiche (mur, tableau mobile, etc.). Lire l'histoire ou la faire écouter aux enfants.

Étape 2 : L'histoire en discussions !

A partir des questions suivantes, animer une discussion avec les enfants :

L'histoire donne beaucoup de règles très importantes pour qu'on puisse vivre en paix avec les autres : qu'est-ce qu'on a le droit de faire ou de ne pas faire ?

Il est interdit de te taper, griffer, pincer, mordre, pousser, tirer, bousculer, serrer trop fort, donner une fessée, se moquer, te crier dessus, menacer. Et on n'a pas le droit de faire ça aux autres non plus ! Ce qu'on a le droit de faire, c'est des câlins tout doux... mais seulement quand tout le monde est d'accord ! Car être obligé à faire un câlin quand on n'en a pas envie, ce n'est pas agréable non plus.

Est-ce qu'il y a des jeux, des situations qui autorisent à faire mal à un autre enfant ou adulte ?

Non ! Quand on joue à la bagarre, il faut faire attention à ne pas se faire de mal pour de vrai. Quand un enfant fait une bêtise et qu'un adulte veut le punir, ce n'est pas une raison pour lui faire mal non plus. Enfin, parfois, un adulte ou un enfant peut être très en colère : c'est une émotion normale, cela arrive à tout le monde de la ressentir ! Mais même quand on la ressent, on n'est pas autorisé à faire du mal aux autres.

Qu'est-ce qu'on peut faire quand on est très en colère pour éviter de faire mal aux autres ?

Quand on est très en colère, on peut faire des choses pour se calmer sans faire de mal aux autres. Par exemple : on peut respirer très fort, comme un dragon qui souffle, on peut compter jusqu'à 10 dans sa tête, on peut aller s'isoler un petit moment dans un coin calme, on peut dire : "Je suis en colère !" au lieu de crier ou taper, ou encore on peut dessiner/gribouiller ce qu'on ressent. La colère, c'est une émotion normale ! Ce qui compte, c'est ce qu'on en fait.

Est-ce qu'il est possible de faire mal avec des mots ?

Oui ! Parfois des mots peuvent faire mal comme si on nous tapait vraiment. Par exemple quand quelqu'un se moque de nous, nous crie dessus, cela peut nous rendre très triste. Il y a des mots méchants qui blessent, qui font peur... C'est mieux de ne jamais les utiliser ! Mais si jamais on dit des mots qui font mal à quelqu'un, alors une chose très importante, c'est de s'excuser.

Qui protège les enfants ?

Personne n'a le droit de faire mal aux enfants, de leur faire vraiment peur ou de toucher leur corps sans qu'ils ne soient d'accord. Même un autre enfant, même une grande personne.

Si un adulte ou un enfant vous fait du mal, c'est aux autres adultes de vous protéger ! Il y a beaucoup de grandes personnes qui peuvent être là pour protéger les enfants : les parents, les maîtres et les maîtresses, les nounous, les grands-parents, les médecins... Si un enfant est en danger ou si quelqu'un lui fait mal, il est très important d'en parler à un adulte que vous aimez

bien, en qui vous avez confiance. On peut en parler même si c'est arrivé il y a longtemps, même si ça nous rend triste, en colère ou mal à l'aise. L'important... c'est d'en parler !

Comment peut-on se sentir en sécurité à l'école, à la maison, avec les copains ?

Discussion libre, vous pouvez noter les idées des enfants.

Étape 3 : Le jeu du stop

Se munir de plumes ou de pinceaux doux. Proposer aux enfants de jouer par deux, à tour de rôle, devant le groupe. Seuls les enfants volontaires participent. À chaque tour, un enfant est muni d'une plume/pinceau. Quand l'autre enfant du binôme lui dit "Go !", il peut lui passer l'objet sur la main doucement. Dès que l'autre enfant dit "Stop !", il arrête.

Au fil du jeu, inciter les enfants à dire les "go" et "stop" de différentes façons : en chuchotant, en parlant fort, en rigolant... Dans tous les cas, la règle reste la même, et même un "stop" chuchoté doit être respecté. Le groupe peut répéter ensemble "Quand quelqu'un dit stop, j'écoute et j'arrête tout de suite." Il est possible qu'un enfant retire sa main sans dire "stop" : en profiter pour expliquer que dans ce cas, c'est aussi un geste qui veut dire "stop" et il faut donc arrêter.

À l'issue de l'activité effectuer quelques rappels à l'aide des questions ci-dessous :

- *Comment dire à quelqu'un qu'on n'est pas d'accord ?*
- *À qui peut-on parler quand quelque chose ne va pas, qu'on se sent triste, ou que quelqu'un nous a fait du mal ?*
- *Qu'est-ce qu'on peut chacun faire pour vivre en paix et que les autres se sentent bien et en sécurité ?*

Liens avec la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

À la fin du jeu, montrer aux enfants l'**affiche simplifiée de la CIDE (Annexe 1)** et leur expliquer de manière simple ce que c'est : La CIDE est le grand livre des droits des enfants dans le monde. Il dit tout ce que vous avez le droit de faire, de dire et d'avoir pour grandir heureux, en paix et en sécurité. Presque tous les pays du monde ont signé ce texte et s'engagent à protéger vos droits.

Inviter ensuite les enfants à trouver sur l'affiche les 2 pictogrammes (visuels) correspondant à chacun de ces droits, en les reliant au jeu :

Article 12 – Droit de donner votre avis > Quand vous dites "stop", vous montrez ce que vous ressentez ou ce que vous pensez, et les autres doivent vous écouter.

Vous avez le droit de dire ce que vous voulez ou ce que vous ne voulez pas, même à un adulte, et les autres doivent respecter votre avis et vos sentiments.

Article 19 – Protection contre les violences > Personne n'a le droit de vous faire mal.

Si quelqu'un vous touche d'une manière qui vous dérange, vous pouvez dire "Stop !" comme dans le jeu et aller en parler à un adulte.

L'activité lecture pour les 6-11 ans : *Mademoiselle vole*

Cette activité s'inscrit dans le cadre du Prix UNICEF de littérature jeunesse 2026 pour la catégorie des 6-8 ans, tout en étant parfaitement adaptable à des enfants de 9 à 11 ans, notamment dans un contexte de groupe mixte en accueil de loisirs. Depuis 2016, ce prix permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture, et de récompenser des ouvrages porteurs des valeurs de l'UNICEF. Si vous avez déjà réalisé cette activité, proposer un rappel de l'histoire « *Mademoiselle vole* » et engager une discussion avec les enfants à partir des questions proposées dans cette activité.

Pour en savoir plus sur le Prix UNICEF de littérature jeunesse et découvrir les autres livres de la sélection, nous vous invitons à vous rendre sur [la page dédiée](#) du site [MyUNICEF.fr](#).



Modalités pratiques



Matériel :

Le livre *Mademoiselle vole*, de Laurence Gillot et Emma Morison, disponible en livre audio sur YouTube via le lien suivant : [Prix UNICEF 2026 : « Mademoiselle vole » \(livre audio\) | UNICEF France](#). Pour permettre aux enfants d'écouter l'histoire, il est nécessaire de prévoir un moyen d'écoute adapté. Vous pouvez également vous fournir le livre en librairie. Pour chaque groupe de 15 enfants, imprimer en amont de l'activité : une affiche de la CIDE ([Annexe 1](#)).



Durée :

Environ 1h (20 minutes pour écouter/ lire l'histoire et 20 minutes d'échange).



Nombre de participants :

Prévoir plusieurs sous-groupes de 12 à 15 enfants maximum.

Bien que cette activité ne traite pas directement des conflits, elle aborde la thématique d'une enfant réfugiée en France. Il s'agit d'un sujet sensible, particulièrement pour les enfants déplacés ou se trouvant dans une situation similaire. Il est donc important de suivre le déroulé proposé, de mettre l'accent sur les solutions existantes pour accueillir les enfants réfugiés et de s'appuyer sur la fiche ressource "Aborder la paix avec les enfants" (page 7) pour guider l'animation.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

À travers l'histoire *Mademoiselle vole*, permettre aux enfants de découvrir le parcours de vie d'un enfant réfugié et de développer empathie, solidarité et bienveillance.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Le récit *Mademoiselle vole*

Former des groupes de 12-15 enfants. Aménager un espace confortable pour favoriser les échanges (poufs, tapis, banquettes). L'espace doit être adapté pour que chacun puisse parler, être entendu, et face à un support d'affiche (mur, tableau mobile, etc.). L'histoire de *Mademoiselle vole* est prête à être lue ou écoutée !

Zoom sur : les langues d'Hana

Inviter les enfants à observer les langues et alphabets utilisés dans *Mademoiselle vole*, et expliquer qu'une partie du texte est écrite en arabe, lorsque Hana et sa mère parlent entre elles. Si des enfants du groupe parlent et lisent l'arabe, leur proposer de lire certaines parties du texte à voix haute.

Étape 2 : L'histoire en discussions !

Au début de l'histoire où habitent Hana et sa maman ? Pourquoi ? Comment font-elles pour y entrer ? Est-ce qu'elles ont toujours vécu à cet endroit ?

Hana et sa maman vivent dans un musée, car elles n'ont pas assez d'argent pour vivre dans un appartement ou une maison. Elles sont obligées de se cacher et se faufiler pour rentrer car elles n'ont pas le droit d'être dans le musée la nuit, elles ne doivent pas être vues par le gardien. Hana et sa mère viennent d'un autre pays, dans lequel elles vivaient dans une maison. Elles ont dû partir à cause d'une guerre qui les mettait en danger. On dit qu'elles sont réfugiées : elles ont obtenu le droit de vivre en France pour être protégées de la guerre et vivre en paix. Le problème, c'est qu'elles n'ont pas assez d'argent pour y vivre dans de bonnes conditions. Sa mère ne parle pas bien le français et personne ne l'aide à l'apprendre, donc c'est très difficile pour elle de trouver un travail.

Qu'est-ce qui est difficile dans la vie d'Hana ? Est-il simple d'avoir chaud, d'avoir à manger, de faire ses devoirs, de voir le reste de sa famille ?

Le quotidien d'Hana n'est pas simple : le soir, elle reste longtemps dans une gare où il fait très froid et elle y fait ses devoirs, mais ce n'est pas pratique et confortable pour travailler. Pour entrer s'abriter dans le musée, elle doit courir, se faufiler, marcher à quatre pattes, et elle a toujours peur d'être attrapée par le gardien. Sa grand-mère lui manque, et son papa aussi. C'était un soldat et on comprend qu'il est sûrement mort à cause de la guerre, ce qui rend très triste Hana.

À quel événement est invitée Hana ? Pourquoi sa mère hésite à l'autoriser à y aller ?

Hana est invitée à l'anniversaire de sa copine Manon. Cela la rend très heureuse, mais au début sa mère hésite à accepter qu'elle y aille car elle a peur que les adultes et les enfants lui posent trop de questions et découvrent qu'elles vivent cachées dans un musée. Elle finit néanmoins par accepter pour faire plaisir à Hana.

Qui est la dame en vert ? Est-elle un problème ou un soutien pour Hana et sa mère ?

La dame en vert s'appelle Gabrielle, c'est la directrice du musée. Au début, on peut croire qu'elle va créer de gros ennuis à Hana et sa mère : le gardien et elle appellent la police lorsqu'ils trouvent Hana et sa maman dans le musée, et Hana a peur d'aller en prison. Finalement, la dame en vert les invite à manger chez elle, puis elle les aide à trouver un petit appartement dans lequel elles peuvent vraiment s'installer.

Est-ce que selon vous il existe en France et dans le monde d'autres enfants dans une situation qui ressemblent à celle d'Hana ?

Oui, il y a encore de nombreux enfants qui sont obligés de partir de chez eux, de quitter leur pays, leur famille et leurs amis en raison de guerres, de la pauvreté, de catastrophes naturelles ou de personnes qui leur font du mal parce qu'ils les considèrent comme différents (à cause de leur langue, leur religion, leur couleur de peau...)

Qu'est-ce qu'il est possible de faire en tant qu'enfant pour aider les enfants en difficulté ?

Si jamais on rencontre un enfant qui vit dehors, il est possible de demander à un adulte d'appeler le 115, le numéro d'urgence qui permet aux personnes sans abri d'obtenir de l'aide, si l'enfant et sa famille sont d'accord. Par ailleurs, en plus des difficultés du quotidien, les enfants sans domicile sont souvent victimes de rejet et de moqueries. Hana par exemple aimerait avoir des vêtements qui ressemblent à ceux de ses camarades pour éviter d'être remarquée ou moquée. Préserver la paix, c'est aussi veiller à ce que chacun se sente accueilli. Donc même lorsqu'un enfant semble différent, qu'il ne parle pas bien français, qu'il rencontre des difficultés, il est important de ne pas se moquer, d'être gentil, de lui proposer de jouer ensemble, etc.

Liens avec la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Expliquer que tous les enfants du monde ont le droit de vivre et de grandir dans un environnement sain et protecteur ! C'est écrit dans la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que **réfugiés** doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés. Ce sont les **adultes** qui dirigent les pays (Etats) qui doivent s'assurer que tous les enfants sur leur territoire grandissent en paix dans les meilleures conditions possibles, peu importe d'où ils viennent. Il y a aussi des organisations ou associations qui aident ces enfants lorsqu'eux et leur famille manquent de nourriture, de vêtements chauds, d'un logement...

Montrer l'affiche de la Convention internationale des droits de l'enfant (**Annexe 1**) et inviter les enfants à identifier le pictogramme de l'**article 22** (enfants réfugiés).

Les activités de l'après-midi pour les 3 - 11 ans : On fait la paix ?

L'arbre de la paix

Modalités pratiques



Matériel

En amont de l'activité, découper et imprimer : l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**), un arbre par enfant ou par binôme (**Annexe 2 pour les 3-5 ans** ou **Annexe 3 pour les 6-11 ans**), les pictogrammes découpés au préalable en plusieurs exemplaires (**Annexe 4**). Prévoir des feutres, des crayons de couleur, des ciseaux, de la colle, du scotch ou de la Patafix.



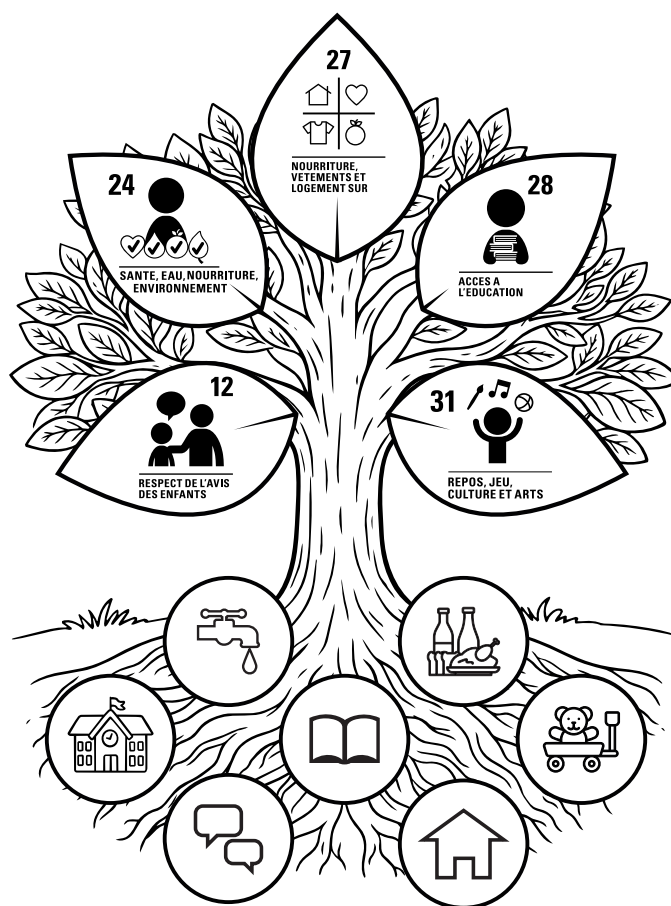
Durée

Entre 40 minutes et 1h.



Nombre de participants

Variable, jusqu'à 15 participants.



OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux enfants de comprendre ce qu'est un droit et comment la paix favorise le respect et la protection des droits de l'enfant.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Les besoins d'un enfant pour bien grandir (les racines de l'arbre)

- Aménager un espace calme et accueillant avec des tables et des chaises et distribuer un arbre par enfant ou par binôme. Pour introduire la notion de besoin, poser ces questions aux enfants :

De quoi un arbre a-t-il besoin pour grandir et être en bonne santé ? Du soleil, de l'eau, de la terre, des nutriments... Et les enfants, de quoi ont-ils besoin pour bien grandir ? De l'eau, de la nourriture, d'un toit, une famille, de l'amour, aller à l'école...).

- Différencier les besoins essentiels à tous les enfants (comme boire de l'eau) des désirs, qui ne sont pas indispensables pour grandir (comme boire un soda).
- Inviter ensuite les enfants à **colorier les besoins évoqués dans les racines de l'arbre (pour les 3-5 ans)** ou **dessiner/écrire les besoins de chaque enfant pour bien grandir dans les racines de l'arbre (pour les 6-11 ans)**.

Étape 2 : Des besoins aux droits (les feuilles de l'arbre)

- Placer l'affiche simplifiée de la CIDE dans un endroit visible pour que les enfants puissent la voir pendant l'activité (**Annexe 1**).
- Demander aux enfants s'ils savent ce que représentent les pictogrammes de l'affiche : **Il s'agit des droits de l'enfant !** Afin d'explicitier avec des exemples, montrer un pictogramme à la fois et poser des questions simples : *Que montre ce dessin ?*
Exemple : le pictogramme 27 avec un toit de maison, un cœur, un fruit et un vêtement représente le droit à la nourriture, des vêtements et un logement sûr. Ce droit signifie que tous les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. L'objectif est que les enfants **reconnaissent les besoins qu'ils ont dessinés ou écrits dans les racines de l'arbre** et comprennent comment ces besoins se traduisent en **droits**.
- Faire ensuite le lien avec l'arbre : **Vous vous souvenez des racines de votre arbre ? Elles représentent les besoins essentiels des enfants pour bien grandir. Les droits, eux, sont comme les feuilles de l'arbre : ils "poussent" à partir de ces besoins et permettent aux enfants de s'épanouir pleinement. Grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ces besoins deviennent donc des droits concrets.**

Pour les 3-5 ans : Inviter les enfants à colorier les pictogrammes des droits représentés dans les feuilles de l'arbre. Expliquer ce que représente chaque pictogramme.

Pour les 6-11 ans : Inviter les enfants à écrire ou dessiner sur les feuilles de leur arbre les droits qui leur parlent le plus. Préciser que, dans cette activité, il n'est pas possible de représenter tous les droits, mais que tous les droits sont tout aussi importants les uns que les autres !

Étape 3 : La paix, condition essentielle à la réalisation des droits de l'enfant : la bulle protectrice autour de l'arbre

- Demander aux enfants ce que signifie pour eux la paix.
- Faire le lien avec l'arbre : **La paix est comme un cercle autour de votre arbre. Ce cercle est très important car il aide vos feuilles à rester solides et à se développer. Quand il y a de la paix, vos droits peuvent être respectés. Par exemple la paix permet aux enfants d'aller à l'école (droit à l'éducation). Si un pays est en guerre ou en conflit, il est beaucoup plus difficile pour les enfants d'avoir accès à l'éducation. La paix permet aux enfants de se sentir en sécurité à la maison et à l'école (droit à la protection et à un environnement sain). Si un enfant ne se sent pas en sécurité à cause de la violence, il ne peut pas grandir en paix.**

Pour les 3-5 ans et les 6-11 ans, placer sur une table les pictogrammes de l'**Annexe 4** découpés au préalable. Inviter les enfants à choisir les 5 pictogrammes qui, selon eux, représentent le mieux la paix, puis à les colorier et à les coller autour de leur arbre pour le protéger, l'aider à grandir et préserver ses belles feuilles, qui représentent les droits des enfants.

Inviter les enfants à ramener leur arbre chez eux afin de le présenter à leurs proches, parents ou tuteurs.



La tour des droits

Modalités pratiques



Matériel :

Des blocs de construction (type Kapla), un espace dégagé, imprimer en amont de l'activité une affiche de la CIDE (**Annexe 1**) et le tableau des émotions (**Annexe 5**).



Durée :

Entre 20 minutes et 1h.



Nombre de participants :

Entre 6 et 15.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les enfants à reconnaître et nommer leurs émotions, à développer leur empathie envers les enfants touchés par les conflits et à comprendre l'impact de ces situations sur leurs droits.

Aborder les conflits avec les enfants n'est pas toujours évident. Cette activité peut également être centrée sur l'identification des émotions, le droit à l'expression et le vivre ensemble, sans aborder les conflits, notamment pour les enfants de **3 à 5 ans** (voir l'étape 2 du déroulement).

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Construction de la tour

Inviter les enfants à se mettre dans la peau d'architectes (en expliquant ce terme) et à construire la tour la plus haute possible (6 enfants maximum par tour). Au préalable, vous pouvez vous informer sur les techniques les plus utiles pour construire des tours, il existe de nombreuses vidéos sur internet qui expliquent les bases. Les enfants auront environ 15 minutes pour mener ce défi. Si la tour tombe, ils recommencent tant que le temps n'est pas écoulé.

Conseils pour accompagner la collaboration chez les 3-5 ans : Former des groupes plus restreints (2 ou 3 enfants) et encourager le tour de rôle pour que chacun puisse participer. Valoriser les efforts à chaque étape, même si la tour tombe. Observer les groupes et les guider lorsqu'ils ont du mal à collaborer ou à s'entraider, en les accompagnant si nécessaire pour que la construction reste un jeu collectif et agréable.

Étape 2 : Temps d'échange

À la fin du temps imparti, l'ensemble des enfants va découvrir les tours des autres groupes puis tout le monde se réunit pour débriefer de l'atelier.

Des questions sont proposées ci-dessous pour guider les échanges. Pour plus de fluidité et que chacun soit entendu, utiliser un "bâton de parole" : seul l'enfant qui tient le bloc de construction (ou un Kapla) peut s'exprimer.

Aborder la question des conflits avec les enfants : Parler des conflits n'est pas toujours facile. Selon l'âge des enfants et votre aisance sur le sujet, il est possible de **ne pas aborder les conflits et de se concentrer sur l'expression des émotions et le vivre-ensemble** (voir les questions guidant les échanges : « 1 – Exprimer ses émotions et jouer en paix »).

Si vous choisissez d'en parler, veillez à **rester simple dans vos explications, à éviter toute dramatisation et à respecter le déroulé proposé** : commencer par inviter les enfants à exprimer leurs émotions, puis aborder la notion de conflits, et enfin montrer **comment protéger et soutenir les enfants affectés par les conflits**. Il est vivement conseillé de s'appuyer sur la fiche ressource « Aborder la paix avec les enfants » page 7.

QUESTIONS POUR GUIDER LES ÉCHANGES :

Exprimer ses émotions et jouer en paix

Si la tour s'est effondrée, quelles émotions avez-vous ressenties ? Si la tour est restée debout, quelles émotions avez-vous ressenties ? Quelles émotions auriez-vous ressenties si la tour avait été détruite ?

D'autres enfants ont-ils déjà détruit quelque chose à vous ou que vous aviez construit ? Quelle émotion avez-vous ressentie ?

Les enfants ont-ils le droit de s'exprimer et d'être entendus ? Oui, les enfants ont le droit de s'exprimer et d'être entendus. Les articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant garantissent qu'ils peuvent dire ce qu'ils pensent et que leur avis soit pris en compte.

Comment peut-on faire pour que tout le monde joue ensemble en paix et que chacun se sente respecté ?

> Pour aider les enfants à identifier leurs émotions, il est possible de s'appuyer sur le tableau des émotions en Annexe 5.

Aborder la question des conflits

Des enfants dans le monde doivent parfois quitter leur maison parce qu'elle a été détruite : quelles émotions peuvent-ils ressentir dans cette situation ?

Dans certains pays, des maisons d'enfants peuvent être détruites à cause de conflits ou de guerres entre adultes. Selon vous, quel impact cela a-t-il sur les enfants ?

Quels droits de l'enfant sont touchés dans ces situations ?

Éléments de réponse pour guider les échanges : Dans certains pays, à cause de conflits entre adultes (guerres, affrontements, tensions politiques), des maisons où vivent des enfants peuvent être détruites. Il arrive que des personnes qui ne sont pas concernées par cette guerre mais qui vivent dans ces endroits subissent cette violence et soient obligés de partir et de quitter leur maison pour rester en sécurité dans un autre endroit. Cela a de graves conséquences sur la vie des enfants, car leur maison est normalement un lieu où ils se sentent protégés, en sécurité et entourés. Lorsque leur maison est détruite, les enfants peuvent :

- Perdre leur sentiment de sécurité et avoir peur ;
- Être séparés de leur famille ou contraints de fuir ;
- Manquer de repos, de nourriture ou de soins ;

- Vivre des difficultés émotionnelles (tristesse, stress, angoisse) ;
- Voir leur scolarité interrompue.

Ces situations rendent leur quotidien très difficile et peuvent affecter leur développement sur le long terme. Plusieurs droits fondamentaux de l'enfant, définis par la Convention internationale des droits de l'enfant, sont alors menacés, par exemple :

- **Le droit à la protection (Article 19)** : Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme de violence ou de danger. Lorsque leur maison est détruite, ils ne sont plus en sécurité et peuvent être exposés à des risques physiques ou psychologiques.
- **Le droit à un environnement sain (Article 24)** : Les enfants ont besoin d'un lieu stable pour vivre, jouer et se reposer. Sans maison, ils n'ont plus d'espace sécurisé, ce qui perturbe leur équilibre et leur quotidien.
- **Le droit à l'éducation (Article 28)** : Si les écoles sont détruites ou inaccessibles à cause du conflit, les enfants ne peuvent plus aller à l'école. Cela les empêche d'apprendre, de se projeter dans l'avenir et d'avoir les mêmes chances que les autres enfants.

Protéger et aider les enfants affectés par les conflits

Après avoir abordé les situations difficiles que peuvent vivre certains enfants (perte de leur maison, départ forcé de leur pays, interruption de l'école...), il est important de conclure sur les solutions et dispositifs existants. À l'aide de la fiche ressource page 6, expliquer que des organisations comme l'UNICEF interviennent auprès des enfants qui subissent des guerres ou des conflits afin d'apporter de l'aide concrète : un endroit sûr pour dormir, de la nourriture, des soins médicaux et la possibilité d'aller à l'école, même si leur maison a été détruite.

Inviter les enfants à repérer sur l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**) l'article 22, puis leur demander s'ils savent ce que signifie être réfugié : **Un réfugié est une personne qui a fui son pays car elle y est en danger. Elle s'est rendue dans un autre pays qui la protège.** L'article 22 dit que les enfants réfugiés qui fuient la guerre ou la violence doivent être protégés et aidés. Concrètement, cela signifie que les États ont la responsabilité d'accueillir et protéger les enfants qui ont dû quitter leur pays à cause d'un conflit. Ils doivent s'assurer que ces enfants puissent exercer leurs droits : disposer d'un endroit sûr pour vivre, de nourriture, de la possibilité d'aller à l'école, de soins médicaux et de jeux et loisirs...

Selon le temps disponible, l'activité peut se conclure par la construction de nouvelles tours, seul ou en groupe, symbolisant la reconstruction, l'espoir et la possibilité d'imaginer un avenir meilleur après les conflits.

Un relai pour la paix

Modalités pratiques



Matériel :

Du matériel de motricité pour l'aménagement du parcours (plots, cerceaux, poutres, tapis...), imprimer et découper en plusieurs exemplaires les pictogrammes de l'**Annexe 4** et imprimer l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**).



Durée :

Entre 20 minutes et 1h selon le nombre d'enfants.



Nombre de participants :

À partir de 4.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux enfants de réfléchir à ce que signifie la paix pour eux et pour tous les enfants du monde, de s'exprimer sur ce sujet, et de découvrir comment cela se traduit dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Installation du parcours

Mettre en place un parcours de relais unique, adapté au niveau de motricité des enfants. À l'arrivée du parcours, disposer les pictogrammes (**Annexe 4**), préalablement découpés, faces visibles. Il est important que les enfants puissent avoir une vision d'ensemble de tous les pictogrammes. Pour les enfants de **3 à 5 ans**, utiliser les 6 pictogrammes de grand format de l'**Annexe 4**. Pour les enfants de **6 à 11 ans**, utiliser les pictogrammes en petit format.

Étape 2 : Le relai

Expliquer la consigne aux enfants. Le groupe participe à un relai chronométré en équipe : chaque enfant réalise le parcours. Au bout du parcours, il choisit ensuite un pictogramme (famille, doudou, amis, maison) qui représente pour lui la paix. Pour pouvoir repartir, l'enfant doit expliquer son choix, puis revient taper dans la main du suivant afin qu'il s'élançe à son tour. Le parcours est chronométré : l'équipe peut s'entraider et refaire le parcours pour tenter d'améliorer son temps.

Si la notion de paix est trop complexe pour les enfants de **3 à 5 ans**, leur proposer de choisir l'image qui les rend heureux, apaisés ou qu'ils préfèrent, puis de la décrire.

Option : Pour les enfants de **6 à 11 ans**, il est possible de constituer deux équipes participant à deux relais organisés en parallèle. Cette organisation permet de dynamiser l'activité tout en favorisant l'esprit d'équipe. Il est essentiel d'insister sur la notion de *fair-play* : la compétition doit rester ludique et bienveillante, le respect des autres et des règles étant prioritaire. La paix peut parfois être mise à l'épreuve dans ce type de jeu, mais c'est aussi l'occasion d'apprendre à gérer ses émotions, accepter un résultat et encourager l'entraide !

Étape 3 : Temps d'échange

Lorsque l'ensemble du groupe est passé, regrouper les enfants et les inviter à exprimer leur choix de pictogramme.

Quels différents pictogrammes avez-vous choisi pour illustrer la paix et pourquoi ?

La paix peut vouloir dire plusieurs choses. C'est l'absence de guerre et de conflits, mais c'est aussi vivre dans le calme et la tranquillité, sans peur ni danger. Chaque enfant peut ressentir la paix de manière différente, et ce qui le fait se sentir en sécurité et tranquille peut ne pas être le même pour les autres.

Même si vos visions de la paix sont différentes, selon vous, y a-t-il des choses que tous les enfants devraient avoir pour vivre en paix ?

Tous les enfants ont besoin de certaines choses pour vivre en paix : un endroit sûr pour vivre, un toit pour dormir, des adultes qui les protègent, aller à l'école, être en sécurité...

Vous avez parlé des choses que tous les enfants devraient avoir pour vivre en paix : un logement sûr, des adultes protecteurs, aller à l'école... Savez-vous quel est le nom du texte qui protège ces droits pour tous les enfants dans le monde et qui garantit que chacun puisse vivre en paix ?

C'est la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). La CIDE est un texte qui protège tous les enfants dans le monde et affirme que chaque enfant a le droit de grandir en sécurité, d'être écouté, d'avoir des adultes qui prennent soin de lui, de jouer, d'aller à l'école et de vivre dans un endroit sûr et sain. Presque tous les États du monde ont signé la CIDE, ce qui signifie qu'ils se sont engagés à appliquer ces droits et les faire respecter.

Selon le temps dont vous disposez et l'âge des enfants, demander aux enfants de retrouver sur l'affiche simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) certains articles en lien avec les notions évoquées, par exemple :

- **L'article 19** : Tout enfant a le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements.
- **L'article 27** : Tout enfant a le droit à de la nourriture, des vêtements et un logement sûr.
- **L'article 28** : Tout enfant a le droit à une éducation.
- **L'article 29** : Tout enfant a le droit à une éducation qui développe sa personnalité et ses talents, et qui le prépare à vivre en paix et en respectant les autres.



Ma ville de la paix

Modalités pratiques



Matériel

Un espace dégagé (salle, préau), des briquettes de bois ou lego (il est possible d'utiliser tout type de jeu de construction), éventuellement des figurines, l'affiche simplifiée de la CIDE (Annexe 1).

Si le matériel de construction est limité, il est aussi possible de créer la ville uniquement avec des dessins (bâtiments) collés sur une grande feuille. Dans ce cas, prévoir une grande feuille, des feuilles A4, des feutres, des ciseaux et de la colle.



Durée

Entre 20 minutes et 1h.



Nombre de participants

À partir de 4.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Impliquer les enfants dans la création d'une ville de la paix, en valorisant leur imagination, leur collaboration et leur droit à participer aux décisions qui les concernent.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Temps d'échange

Inviter les enfants, de manière adaptée à leur âge, à s'exprimer et à imaginer leur ville de la paix : À quoi ressemble une ville où on se sent bien ? Quels bâtiments trouve-t-on dans cette ville ? Pour vivre en paix, quels droits de l'enfant doivent être respectés et protégés dans la ville ?

Étape 2 : Construire la ville pour la paix

Après la discussion, les enfants sont invités à construire ou dessiner un ou plusieurs bâtiments qui composent la ville de la paix, où chacun se sent en sécurité et respecté. Les enfants sont libres de leur construction : seuls ou en groupe.

Pour les 3-5 ans, l'activité peut être adaptée pour que chaque enfant construise ou dessine un lieu où il se sent heureux, en sécurité ou apaisé. Cette approche individuelle permet aux plus jeunes de se projeter plus facilement dans leurs émotions et leur environnement personnel, plutôt que d'essayer de concevoir les bâtiments d'une ville « idéale » ou imaginaire qui regrouperait tous les enfants, ce qui peut être trop abstrait à cet âge.

Pour les 6-11 ans, chaque bâtiment doit être respectueux des droits de l'enfant !

Exemples :

- **École de la paix** : tous les enfants ont le droit à l'éducation (Article 28) et à s'exprimer lorsqu'ils ne se sentent pas bien (Articles 12 et 13), avec le soutien et la protection des adultes (Article 19).
- **Parc de l'amitié** : droit au jeu et aux loisirs (Article 31), on joue ensemble sans exclure personne.
- **Maisons du respect** : droit à la dignité et à la non-discrimination (Article 2), chacun a sa place et est respecté (Article 19).
- **Pont du dialogue** : droit d'être entendu et de participer (Article 12), on se parle pour résoudre les conflits.
- **Maison du calme** : droit au repos et au bien-être (Articles 24 et 31), on se repose et on se calme quand on en a besoin.

Si les enfants dessinent des bâtiments religieux, leurs expliquer que ces lieux permettent de pratiquer leur religion et de vivre leur culture. Rappeler que, selon l'article 30 de la CIDE, tous les enfants ont ce droit. Préciser qu'en France, à l'école, l'enseignement est laïque : l'école ne favorise aucune religion et reste un lieu neutre, afin que chacun se sente en sécurité et libre de croire.

Accompagner les enfants en leur posant des questions sur leur réalisation et les conseiller lorsqu'ils doutent : *Quel bâtiment as-tu construit / dessiné ? Est-il respectueux des droits de l'enfant ? Lequel(s) ? Comment ton bâtiment permet-il aux enfants d'être protégés, heureux ou de vivre en paix ?*

Lorsque les enfants ont fini leurs constructions, les inviter à nommer leurs bâtiments afin de permettre aux enfants qui arriveront ensuite de savoir ce qui a été imaginé et par qui. Les plus jeunes peuvent dicter leurs réponses à un adulte.

En fonction du temps disponible, il est possible de prévoir un espace d'expression où les enfants peuvent proposer des règles de vie pour la ville.

Exemples :

- On ne se fait pas mal, ni avec les mains, ni avec les mots.
- On s'écoute quand quelqu'un parle et on attend son tour.
- On demande avant de prendre et on partage les objets et les idées, personne n'est exclu, chacun a une place dans la ville.
- On a le droit de ressentir des émotions, la colère est permise, la violence ne l'est pas, quand il y a un problème.
- On cherche une solution ensemble.
- On prend soin des autres et de la ville, des personnes, des constructions et du matériel.
- On a le droit de se tromper, l'erreur sert à apprendre...

À l'arrivée de nouveaux enfants, décrire les différentes constructions et les règles de vie et inviter les enfants à compléter l'existant, soit en créant un nouvel élément soit en améliorant d'autres. À la fin de l'après-midi, tous les enfants peuvent être invités à visiter la ville de la paix !



Le message clair pour construire la paix

Modalités pratiques



Matériel

Imprimer et découper l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**), le tableau des émotions (**Annexe 5**), les cartes "conflits" (**Annexe 6**) et le visuel du message clair (**Annexe 7**).



Durée

Entre 20 et 40 minutes.



Nombre de participants

À partir de 2.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Favoriser l'expression des émotions et la communication non violente à travers la méthode du "message clair", dans une perspective de résolution pacifique des conflits et de respect des droits de l'enfant.

DÉROULEMENT :

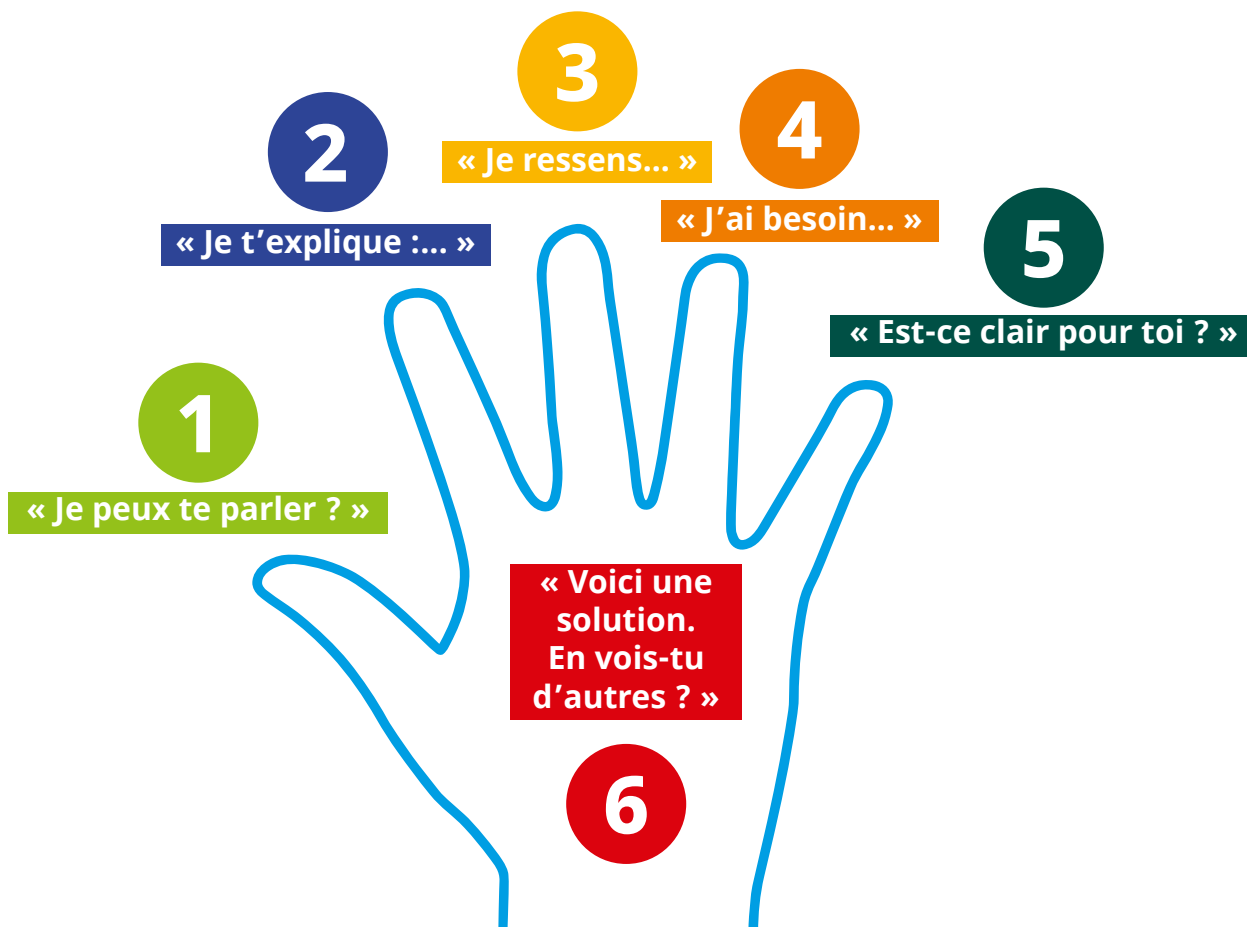
Étape 1 : Exprimer ses émotions

Inviter un enfant à venir choisir ou tirer une carte conflit (**Annexe 6**) sur laquelle est représentée une situation (un adulte qui crie sur un enfant, deux enfants qui se bagarrent, d'autres qui semblent se moquer d'un camarade...). Inviter l'enfant à décrire la carte, puis

à l'aide du tableau des émotions (**Annexe 5**) à évoquer ce que lui inspire cette situation (de la tristesse, de la colère, est-ce quelque chose qu'il a déjà vécu ?). L'adulte accueille la parole sans jugement et reformule si besoin.

Étape 2 : Formuler un message clair

À l'aide du visuel (en **Annexe 7**), expliquer aux enfants comment formuler un "message clair" aide à réduire les tensions et à mieux se faire comprendre, puis les inviter à l'appliquer s'ils étaient confrontés à la situation représentée sur la carte.



Formuler un message clair en 6 points :

- 1/ Je préviens mon interlocuteur : j'attire son attention (pouce) ;
- 2/ J'explique pourquoi : je pose la situation (index) ;
- 3/ Je dis ce que je ressens : j'exprime mes émotions (majeur) ;
- 4/ J'exprime mon besoin : je verbalise mon besoin (annulaire) ;
- 5/ Je vérifie que mon interlocuteur a bien compris (auriculaire) ;
- 6/ Je propose une solution : tendre la main, coopérer (main tendue).

Un message clair se formule toujours au "je" !

Pour les 3-5 ans : Il est possible d'utiliser une peluche qui "décrit" une situation de conflit. Les enfants sont alors invités à réfléchir ensemble à ce que cette situation leur évoque, aux émotions qu'elle suscite, ainsi qu'aux façons dont ils pourraient aider la peluche ou l'accompagner pour qu'elle demande de l'aide. Dans un groupe mixte de 3 à 11 ans, les plus grands peuvent également mimer la scène pour la rendre plus compréhensible et accessible aux plus jeunes.

Une fois que les enfants ont compris le processus, ils peuvent s'entraîner avec l'adulte ou un autre camarade à formuler un message clair à partir des différentes cartes situations. L'objectif est de rappeler aux enfants que lorsque l'on vit une situation de conflits avec d'autres, il est important d'exprimer son ressenti (soit à la personne en face, soit en allant solliciter un adulte) afin de trouver des solutions et d'apaiser la situation.

Étape 3 : Ma voix, mes droits

À l'issue de l'exercice, prévoir un moment de débriefing avec les enfants autour des questions suivantes :

Pourquoi est-ce utile de savoir formuler un message clair ?

Formuler un message clair permet d'exprimer ce que l'on ressent sans violence, d'éviter les malentendus et de mieux se faire comprendre. C'est un outil pour se respecter, se faire entendre et mieux vivre ensemble, que ce soit entre enfants ou avec un adulte.

Est-ce qu'en tant qu'enfant vous avez le droit d'être triste/en colère (ou autre émotion) et de dire ce que vous ressentez ?

Oui, vous avez le droit d'exprimer vos émotions et de dire ce que vous pensez. C'est important de pouvoir dire ce que l'on pense et ressent : c'est le droit à la liberté d'expression (Article 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant).

Est-ce qu'en cas de difficulté ou de conflit vous avez le droit de demander de l'aide, et auprès de qui ?

Tous les enfants ont le droit d'être écoutés (c'est le droit d'être entendu, article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant). En cas de conflit, de difficulté ou lorsque vous ne vous sentez pas en sécurité, vous avez le droit de dire ce que vous ressentez, vos pensées et d'en parler à un adulte. Vous pouvez demander de l'aide et parler à un professeur, un animateur, un éducateur, l'infirmier ou le médecin de l'école, un psychologue, un autre professionnel de santé ou aux services de protection de l'enfance en appelant le **119**. Ces adultes sont là pour vous aider, vous écouter, vous aider à gérer un conflit ou à aller mieux.

Est-ce que les adultes doivent vous écouter ?

Oui ! Les adultes doivent écouter les enfants et prendre leurs paroles au sérieux. Chaque enfant a le droit d'être entendu comme le dit l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant.



Le super adulte

Modalités pratiques



Matériel

Imprimer en amont de l'activité une affiche de la CIDE (**Annexe 1**) et la silhouette du personnage (**Annexe 8**), la découper puis la placer au centre d'une fresque ou feuille A3, des feutres, des crayons de couleur, du scotch, de la Patafix, un récipient (bol, chapeau ou sac).



Durée

Entre 20 et 45 minutes.



Nombre de participants

À partir de 2.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Sensibiliser les enfants au rôle des adultes en tant que responsables de faire respecter les droits de l'enfant, de protéger leur intégrité et de favoriser un environnement pacifique, tout en leur offrant l'occasion d'exprimer leur vision de l'adulte idéal.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Installation de l'espace et introduction

Installer un espace confortable pour discuter et dessiner : tapis, poufs, banquettes. L'espace doit être adapté pour que chacun puisse parler, être entendu, et face à un support pour afficher les dessins (mur, tableau mobile, etc.). Afficher la silhouette du personnage sur le mur (**Annexe 8**).

Expliquer le thème de l'activité : **Aujourd'hui, on va imaginer et dessiner un super-adulte responsable de garantir la paix ! Celui qui protège vos droits, vous écoute et fait en sorte que tout le monde se sente en sécurité et heureux.**

Étape 2 : L'adulte idéal gardien de la paix

Demander aux enfants de choisir la qualité la plus importante chez un adulte. L'enfant écrit la qualité choisie sur le morceau de papier. Une fois que tous les enfants ont terminé, ils déposent leur papier dans le récipient. À tour de rôle, les enfants piochent un papier et tentent de faire deviner la qualité inscrite en la mimant. Lorsqu'un enfant devine le mot, c'est à son tour de piocher un papier et de faire deviner une qualité. Le jeu se poursuit ainsi jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de papiers. Une fois toutes les qualités devinées, l'adulte demande aux enfants si toutes les qualités d'un super adulte sont présentes ou s'il en manque. Vous pouvez leur proposer d'en ajouter.

La dernière étape de l'atelier consiste à venir coller les qualités sur la silhouette en demandant aux enfants de donner des exemples.

Pour les 3-5 ans, les qualités peuvent être dessinées ou déjà définies (drôle, juste, danseur, calme...) grâce à des images. Le principe de mime est identique ainsi que la partie finale de collage sur la silhouette.

Questions pour guider la réflexion :

Pense à un adulte qui compte pour toi : qu'est-ce que tu aimes chez lui ?

Qu'est-ce qui est important pour toi quand un adulte t'accompagne ou te protège ?

Quelle qualité te fait te sentir en confiance ?

Étape 3 : Faire le lien avec la Convention internationale des droits de l'enfant

Afficher la CIDE (**Annexe 1**) et demander aux enfants s'ils savent ce qu'est la Convention internationale des droits de l'enfant : **La CIDE est un texte que tous les pays du monde ont signé, y compris la France. Elle dit que tous les enfants ont des droits. Par exemple : le droit d'être protégés contre la violence, le droit de jouer, le droit de parler quand quelque chose ne va pas.**

Expliquer ensuite le rôle des adultes selon la CIDE : **Les adultes qui travaillent pour l'État, comme les maîtres et maîtresses, les animateurs, les infirmiers scolaires... ont le devoir de protéger les enfants et de les aider. Si vous vous sentez en danger, que vous êtes tristes, que vous vous faites embêter par un autre enfant ou même un adulte, vous pouvez en parler à ces adultes car ils doivent vous protéger !**

Expliquer aux enfants qu'il **est important qu'ils expriment aux adultes comment ils aimeraient être accompagnés et protégés**. Pour cela, ils peuvent écrire un slogan au-dessus de la silhouette, rappelant aux adultes leurs responsabilités : protéger les droits de l'enfant, assurer leur sécurité, et agir pour la paix. La silhouette peut ensuite être affichée dans un espace central ou présentée aux adultes de la structure ou de l'établissement, pour montrer concrètement comment les enfants souhaitent être soutenus au quotidien et vivre en paix.

Pistes d'activités pour les 12 - 18 ans

Un enfant, des droits, la paix

Modalités pratiques



Matériel

Imprimer en amont de l'activité l'affiche de la CIDE (**Annexe 1**) et la silhouette du personnage (**Annexe 8**), la découper puis la placer au centre d'une fresque ou d'une feuille A3. Prévoir des feutres, des crayons de couleur, du scotch, de la Patafix, des étiquettes ou post-it (à coller et décoller). Prévoir un espace équipé de tables et de chaises afin que les enfants puissent dessiner, écrire et échanger confortablement.



Durée de l'activité

Entre 45 minutes et 1h.



Nombre de participants :

Variable, jusqu'à 15 participants.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux participants de comprendre que tous les enfants ont des droits, qu'ils peuvent être fragiles ou bafoués, et que la paix est essentielle pour les protéger et permettre à chacun de s'épanouir.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : De quoi un enfant a besoin pour bien grandir dans son quotidien ?

Aménager un espace calme et accueillant avec des tables et des chaises. Distribuer à chaque groupe la silhouette du personnage (**Annexe 8**) représentant un enfant ainsi que des étiquettes vierges ou préremplies avec des droits des enfants.

Pour introduire la notion des droits, poser la question suivante aux enfants : *De quoi un enfant a-t-il besoin pour bien grandir, s'épanouir et se développer ? Aller à l'école, être entouré d'une famille, manger, boire, être en sécurité, avoir un logement, être écouté...*

Expliquer ensuite que ces besoins deviennent des droits, reconnus pour tous les enfants dans le monde grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Inviter les enfants à placer les étiquettes de droits autour de la silhouette de l'enfant (découpées à partir de l'affiche de la CIDE (**Annexe 1**) ou écrits/dessinés sur des post-it). L'objectif est de faire comprendre que ces droits permettent à l'enfant de se sentir en sécurité dans son quotidien, de grandir dans de bonnes conditions, de s'exprimer librement, et de s'épanouir dans un environnement apaisé.

La notion de paix peut être introduite dès cette étape en abordant différents aspects du quotidien : la paix à la maison (absence de violence, respect, dialogue), à l'école (prévention du harcèlement, de l'exclusion, des conflits entre élèves, phobie scolaire), dans les relations avec les autres (consentement, respect des émotions), ainsi que la paix intérieure et le bien-être mental.

Étape 2 : Quand les conflits du quotidien fragilisent les droits de l'enfant...

Annoncer la situation suivante : *Des conflits apparaissent dans la vie de cet enfant (disputes familiales, harcèlement à l'école, violences verbales ou physiques, exclusion...).*

Inviter les enfants à échanger entre eux :

Quels droits sont touchés par ces conflits ?

Qu'est-ce que cela change dans la vie de l'enfant, à la maison ou à l'école ?

Les enfants retirent les étiquettes correspondant aux droits qui ne sont pas respectés, afin de rendre concret l'impact des conflits sur les droits de l'enfant. Ils peuvent également écrire sur des étiquettes vierges des mots reflétant les émotions liées à la situation (exemple : peur, tristesse, etc.).

En fonction des échanges, faire un focus sur certains articles, par exemple :

- **Article 24 (droit à la santé)** : expliquer que la santé physique et mentale peut être affectée par des conflits répétés, du harcèlement ou un climat familial tendu.
- **Article 19 (protection contre la violence) et Article 18 (responsabilité des parents)** : montrer que les parents et adultes ont un rôle pour protéger l'enfant et garantir son bien-être.

Étape 3 : La reconstruction : agir pour protéger l'enfant et ses droits.

Distribuer aux groupes des étiquettes vierges. Les participants doivent imaginer et proposer :

- Des solutions
- Des actions
- Des formes d'aide

Objectif : améliorer la situation de l'enfant, protéger ses droits, et l'aider à s'épanouir. Les participants ajoutent ensuite ces étiquettes autour du dessin de l'enfant, comme une reconstruction.

Potentielles questions pour guider la réflexion :

Que peut-on faire pour aider l'enfant ?

Que signifie la paix pour vous ?

Est-ce qu'en cas de difficulté ou de conflit l'enfant peut demander de l'aide, et auprès de qui ? En cas de conflit, de difficulté ou lorsqu'il ne se sent pas en sécurité, l'enfant a le droit d'exprimer ce qu'il ressent et d'en parler à un adulte. Il peut demander de l'aide à un professeur, un animateur, un éducateur, à l'infirmier ou au médecin de l'école, à un psychologue ou à un autre professionnel de santé. Il peut également contacter les services de protection de l'enfance en appelant le 119.

Qui a la responsabilité de protéger les enfants ? Les adultes qui représentent l'Etat sont détenteurs de devoirs envers les enfants, ils ont la responsabilité de protéger les enfants et de les placer au sommet de la prise de décision (article 3 de la CIDE).

L'objectif de cette étape est de montrer que les jeunes ont des idées, une voix et un pouvoir d'action mais que la responsabilité de les protéger revient aux adultes détenteurs de devoirs !

Option artistique : Les enfants peuvent habiller le personnage, le décorer, symboliser ce qu'il possède ou ce dont il a besoin, dessiner leurs émotions etc... Le choix est laissé aux jeunes concernant l'écriture, le dessin, le collage ...

Inviter les enfants à ramener leur personnage chez eux afin de le présenter à leurs proches, parents ou tuteurs.



Le théâtre de la paix

Modalités pratiques



Matériel

En amont de l'activité, découper et imprimer : l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**) et les cartes conflits (**Annexe 6**). Prévoir un espace suffisamment dégagé pour permettre les déplacements et le jeu corporel.



Durée

Entre 20 et 40 minutes.



Nombre de participants

Entre 4 et 20.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Sensibiliser à la paix et à la résolution pacifique des conflits du quotidien par le théâtre, en développant l'empathie, le respect et la compréhension des droits de l'enfant.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Introduction et mise en confiance

Installer les participants dans un espace calme et sécurisant. Expliquer les objectifs de l'activité et poser un cadre bienveillant : respect de chacun, écoute, absence de jugement. Introduire la notion de paix et de non-discrimination à travers des questions simples :

Qu'est-ce qu'un conflit ?

Avez-vous déjà vu ou vécu une situation injuste ou discriminante ?

Selon vous, que signifie vivre dans la paix ?

Cette étape permet d'activer les représentations initiales des participants et de les préparer à l'activité expressive.

Étape 2 : En scène !

Former des groupes de 2 à 5 participants, en fonction de l'effectif. Chaque groupe tire au hasard une carte représentant une situation de conflit (**Annexe 6**). Inviter chaque groupe à représenter la situation tirée au sort uniquement à l'aide du corps, des gestes et des expressions du visage, sans utiliser la parole.

Les autres participants observent attentivement et tentent de deviner la scène jouée. Cette phase permet de travailler l'expression émotionnelle, l'observation et la compréhension des ressentis des personnages.

Une fois la scène devinée, un court échange est proposé :

Que se passe-t-il dans cette scène ?

Quels sentiments peuvent éprouver les différents personnages ?

Cette situation vous paraît-elle juste ou injuste ?

Étape 3 : Recherche et mise en scène d'une solution pacifique

Le même groupe propose ensuite une solution positive et pacifique, toujours sous forme de mime. De même, les autres participants observent attentivement et tentent de deviner la scène jouée. Cette solution peut représenter l'entraide, le dialogue, l'intervention d'un adulte, le respect des différences ou l'inclusion.

Un temps de discussion collective suit la représentation :

La solution proposée respecte-t-elle les droits de l'enfant ?

Est-elle réaliste et applicable dans la vie quotidienne ?

Existe-t-il d'autres solutions possibles ?

Étape 4 : Temps d'échange autour de la paix et des droits de l'enfant

À partir des scènes jouées et des solutions proposées, guider les participants vers une discussion autour des droits de l'enfant et de la paix. S'appuyer sur l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**) et poser des questions pour favoriser l'analyse et le dialogue :

Quels droits de l'enfant semblent avoir été respectés ou non dans la scène initiale ?

Quels droits de l'enfant sont mis en œuvre dans la solution pacifique proposée ?

En quoi le respect des droits de l'enfant peut-il favoriser la paix et la sécurité dans la vie quotidienne ?

Que se passe-t-il lorsque ces droits ne sont pas respectés ?

En fonction des échanges, inviter les enfants à identifier les articles mentionnés sur l’affiche simplifiée de la CIDE, par exemple l’**article 2 (non-discrimination)**, l’**article 12 (droit d’être écouté)** ou l’**article 19 (protection contre la violence)**.

Faire le lien avec la paix : **lorsque les droits de l’enfant sont respectés, les conflits diminuent et un climat de paix peut s’installer. À l’inverse, l’injustice et la violence fragilisent les droits de l’enfant et le vivre-ensemble.**

Étape 5 : Discussion finale et synthèse

Clôre l’activité par un temps de parole collectif afin de consolider les apprentissages :

Qu’avez-vous ressenti pendant l’activité ?

Qu’avez-vous appris sur les conflits et la paix ?

Que pouvons-nous faire, chacun à notre niveau, pour favoriser les droits de l’enfant et la paix autour de nous ?

Cette dernière étape permet de donner du sens à l’expérience vécue et d’encourager l’engagement des participants dans une culture de paix, de respect et d’inclusion.



Et si c'était toi ?

Modalités pratiques



Matériel

L'affiche de la CIDE (**Annexe 1**), imprimer et découper les cartes personnages (**Annexe 9**) et les cartes situations (**Annexe 10**). Prévoir un espace grand et calme.



Durée

Entre 45 minutes et 1h.



Nombre de participants

Entre 8 et 20.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Cette activité propose aux participants de découvrir les réalités vécues par des enfants dans différents contextes à travers des situations concrètes. Elle leur permet de comprendre comment les conflits, les crises humanitaires, la pauvreté ou les discriminations peuvent limiter l'accès aux droits de l'enfant. En favorisant l'expression, l'échange et la réflexion collective, cette activité développe l'empathie, l'esprit critique et aide à mieux comprendre les inégalités et les parcours de vie, tout en questionnant certaines représentations.

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Introduction de l'activité

Les participants sont invités à incarner des enfants vivant dans différents endroits du monde, dans des contextes de paix ou de conflit. En s'appuyant sur la fiche ressource "S'exprimer pour la paix" page 6, introduire brièvement la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la notion de paix.

Étape 2 : Création ou attribution des personnages

Les participants reçoivent une carte "Personnage" (**Annexe 9**), attribuée au hasard, ou remplissent eux-mêmes une carte vierge.

Chaque participant :

- Se glisse dans la peau de son personnage,
- Conserve sa carte tout au long de l'activité,
- Ne l'échange pas et ne la montre pas aux autres.

Étape 3 : Mise en situation

Les participants se placent en ligne, au bout de la pièce. Lire une par une les cartes "Situations" à voix haute. À chaque situation :

- Les participants font un pas en avant s'ils ou elles peuvent répondre « oui » en se basant uniquement sur leur carte personnage ;
- Dans le cas contraire, ils ou elles restent sur place.

Consigne à rappeler clairement : **Vous répondez uniquement avec les informations qui vous semblent plausibles par rapport à votre personnage. Si vous hésitez, vous restez sur place.**

Après chaque situation, inviter les participants à identifier à l'aide de l'affiche simplifiée de la CIDE (**Annexe 1**) le droit qui y est associé.

Exemple avec la situation : "Même en période de conflit ou de crise, j'ai pu continuer à aller à l'école régulièrement"

- Si j'ai fait un pas en avant, cela signifie que mon droit à l'éducation (article 28) est respecté.
- Si je suis resté sur place, cela signifie que mon droit à l'éducation n'est pas pleinement respecté.

Étape 4 : Temps d'échange collectif

À la fin de l'activité, chacun observe sa position finale et prend un temps pour exprimer son ressenti et partager avec les autres les informations sur son personnage.

Il est possible de guider l'échange à partir des questions suivantes :

Qu'est-ce qui vous a le plus interpellé pendant l'activité ?

Où vous situeriez-vous si vous jouiez votre propre rôle ?

Qu'avez-vous ressenti lorsque les autres avançaient et pas vous ? Et inversement ?

Est-ce que tous les personnages ont les mêmes chances ?

- *Qu'est-ce qui a facilité ou empêché l'accès aux droits ?*
- *Quels droits de l'enfant ont été le plus souvent bafoués ?*
- *Quelles solutions pourraient améliorer la situation de ces enfants ?*

Étape 5 : Lien avec l'UNICEF

Expliquer que les situations vécues par les personnages montrent que la paix ne dépend pas seulement de l'absence de guerre, mais aussi de l'accès aux droits fondamentaux des enfants. Partout dans le monde, des millions d'enfants vivent encore sans sécurité, sans école ou sans protection, même dans des pays qui ne sont pas ouvertement "en guerre".

Mais il existe des solutions !

Par exemple, grâce à l'UNICEF, 16,4 millions d'enfants et de femmes ont eu accès à des soins de santé

essentiels, 17,4 millions de personnes ont pu bénéficier d'eau potable, et 9,4 millions d'enfants ont continué à apprendre malgré les crises. L'UNICEF agit également pour protéger les enfants contre les violences : 6,3 millions de femmes, de filles et de garçons ont bénéficié d'actions de prévention contre les violences basées sur le genre, et 12,6 millions de personnes ont reçu un soutien psychologique. Dans les situations les plus précaires, 570 009 foyers ont également reçu une aide financière pour faire face aux urgences.

En conclusion, il est important de rappeler aux enfants que la paix commence par le respect des droits de chaque enfant. Encourager les participants à s'informer et à agir, à leur manière, pour la défense et la promotion des droits de l'enfant.



Pour que les activités d'UNIday perdurent sur le long terme

Les droits de l'enfant ne sont pas un simple concept, ils sont une réalité à défendre chaque jour. La paix n'est pas une idée abstraite, elle se construit dans le quotidien des enfants, dans leurs relations et dans leur environnement. C'est pourquoi les initiatives d'UNIday ne devraient pas se limiter à une seule journée, mais s'inscrire dans la durée.

LES CME (CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS) ET LES CCJ (CONSEIL COMMUNAUX DES JEUNES) :

Les CME et les CCJ sont des structures qui permettent aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. Élues dans les écoles et collèges, ces instances offrent aux jeunes la possibilité d'aborder des sujets tels que le vivre-ensemble avec les élus et les maires. Elles sont également un espace propice à la réflexion collective pour envisager des actions concrètes à mettre en œuvre.

LES AMBASSADEURS DE LA PAIX :

Il est possible de créer un « collectif » au sein de la structure pour réfléchir et agir ensemble en faveur de la paix, du respect et de la solidarité. Le groupe peut, par exemple, proposer des idées pour mieux coopérer, s'entraider et prendre soin des espaces communs.

L'AFFICHE DE L'ÉDITION 2026 :

Cette année, les versos des affiches de l'édition 2026 présentent des pistes d'activité. Ne pas hésiter à les mettre en place !





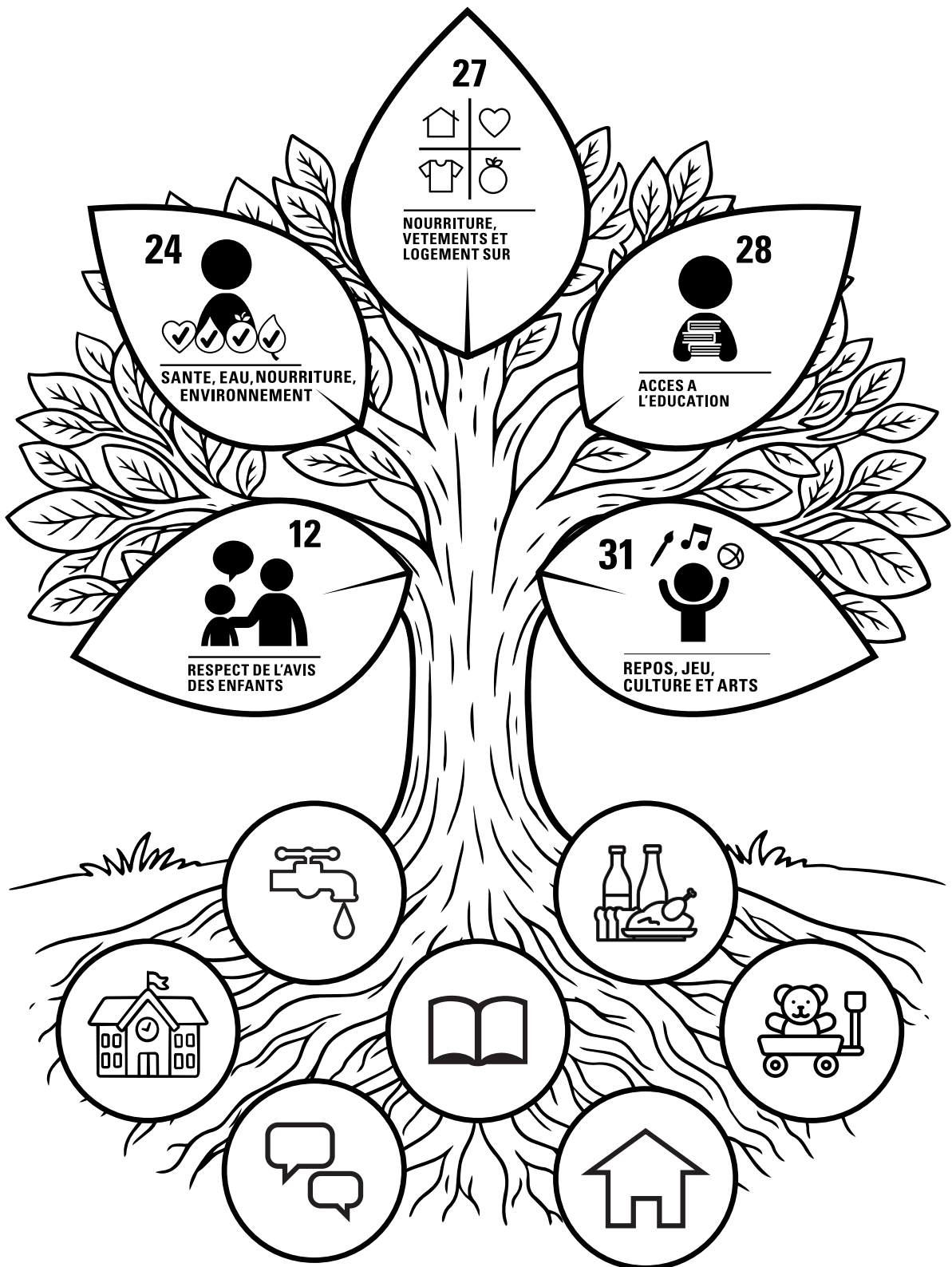
ANNEXES

Annexe 1 : affiche simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Retrouver l'affiche complète avec le verso en téléchargement au lien suivant : [La CIDE expliquée aux enfants - MyUnicef](#).
Si vous possédez déjà une affiche de la CIDE, merci de ne pas en imprimer une nouvelle par souci d'écologie.

 <p>1</p> <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	 <p>2</p> <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	 <p>3</p> <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	 <p>4</p> <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	 <p>5</p> <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	 <p>6</p> <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	 <p>7</p> <p>NOM ET NATIONALITE</p>
 <p>8</p> <p>IDENTITE</p>	 <p>9</p> <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	 <p>10</p> <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	 <p>11</p> <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	 <p>12</p> <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	 <p>13</p> <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	 <p>14</p> <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>
 <p>15</p> <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	 <p>16</p> <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	 <p>17</p> <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	 <p>18</p> <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	 <p>19</p> <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	 <p>20</p> <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	 <p>21</p> <p>ENFANTS ADOPTES</p>
 <p>22</p> <p>ENFANTS REFUGIES</p>	 <p>23</p> <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	 <p>24</p> <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	 <p>25</p> <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	 <p>26</p> <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	 <p>27</p> <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	 <p>28</p> <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
 <p>29</p> <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	 <p>30</p> <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	 <p>31</p> <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	 <p>32</p> <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	 <p>33</p> <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	 <p>34</p> <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	 <p>35</p> <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
 <p>36</p> <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	 <p>37</p> <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	 <p>38</p> <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	 <p>39</p> <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>	 <p>40</p> <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	 <p>41</p> <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	 <p>42</p> <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>
<p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h2>CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT</h2>					 <p>unicef pour chaque enfant</p>

Annexe 2 : L'arbre de la paix pour les 3 - 5 ans

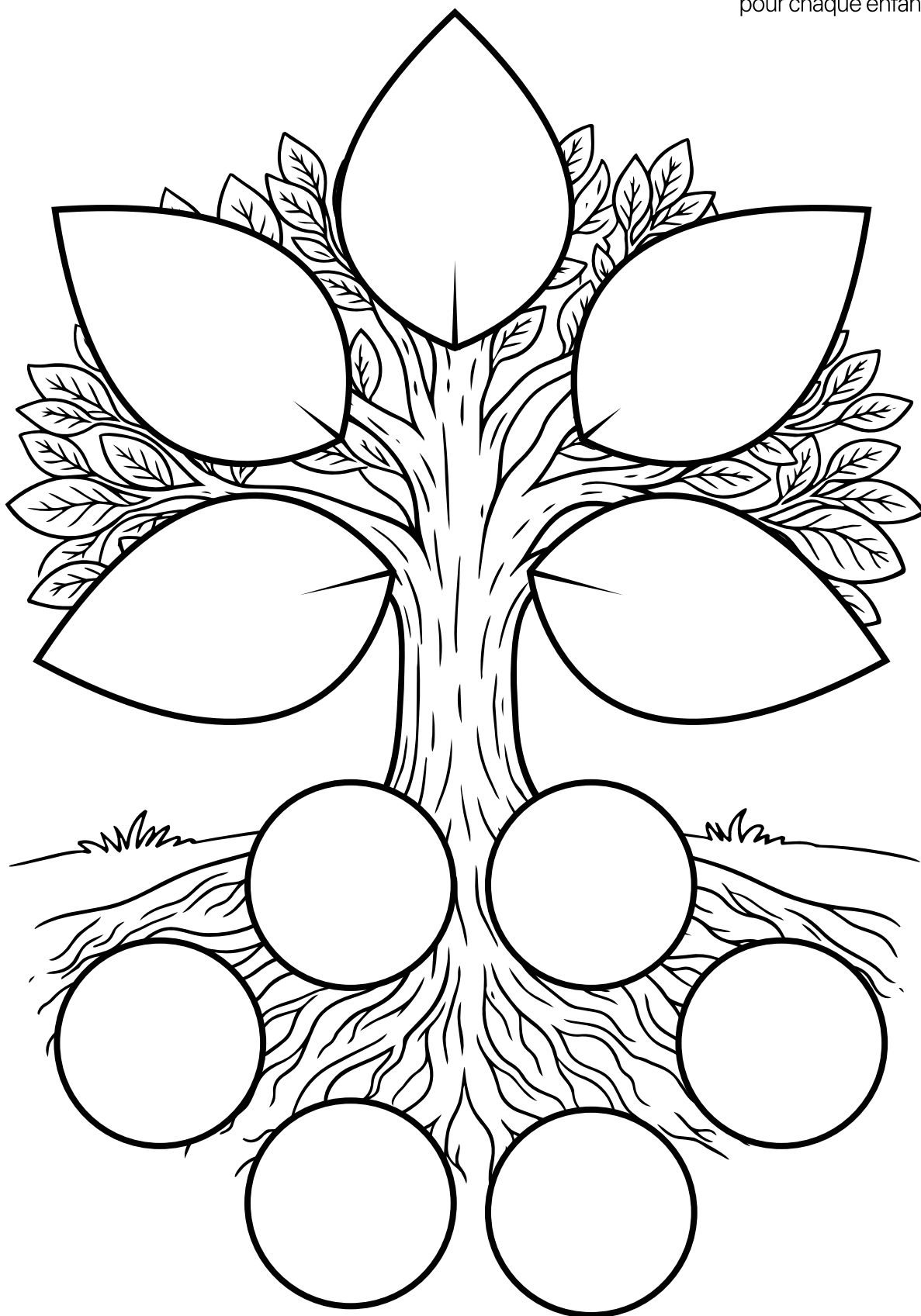


Annexe 3 : L'arbre de la paix pour les 6- 11 ans



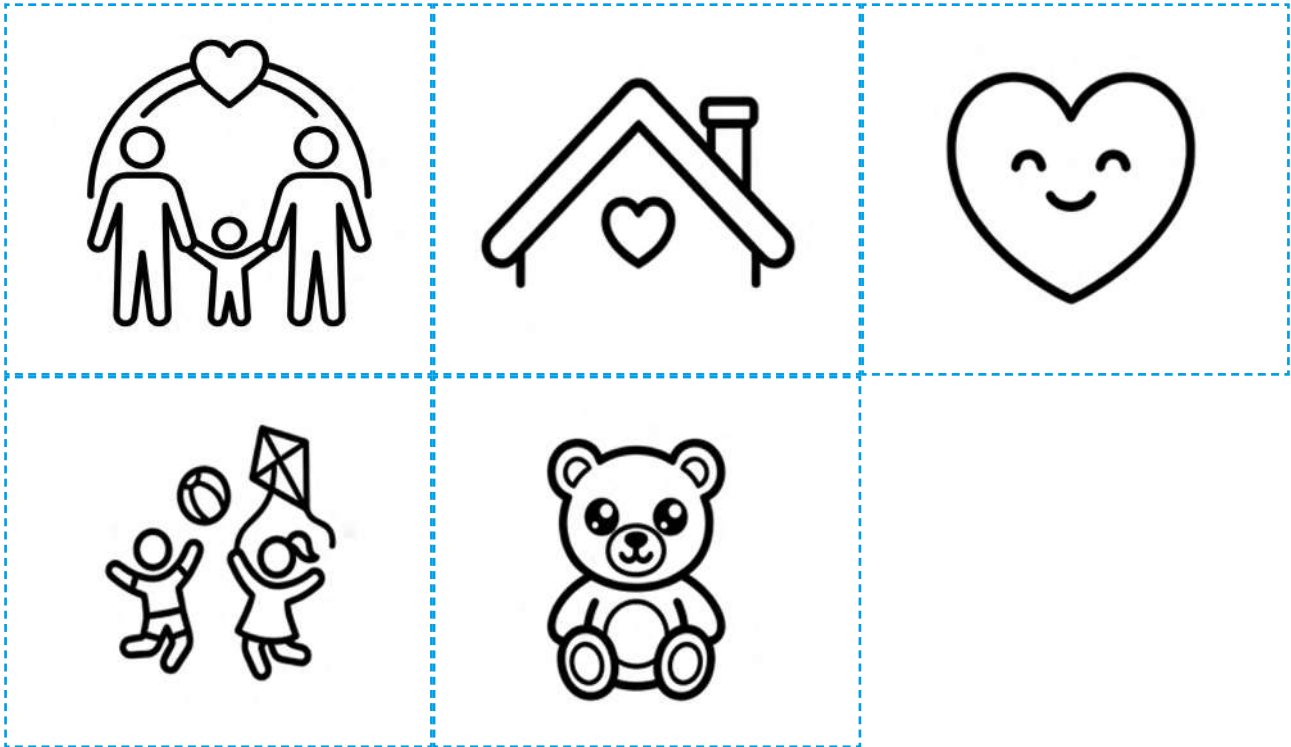
unicef 

pour chaque enfant



Annexe 4 : Les pictogrammes de la paix

LES PICTOGRAMMES POUR LES 3-5 ANS



LES PICTOGRAMMES POUR LES 6-11 ANS



Annexe 5 : Le tableau des émotions

**À ce
moment
présent JE
RESSENS :**



Illustration : Eve Gentilhomme

POUR T'ENGAGER AVEC UNICEF,
RENDEZ-VOUS SUR [MYUNICEF.FR](https://myunicef.fr)

unicef  pour chaque enfant

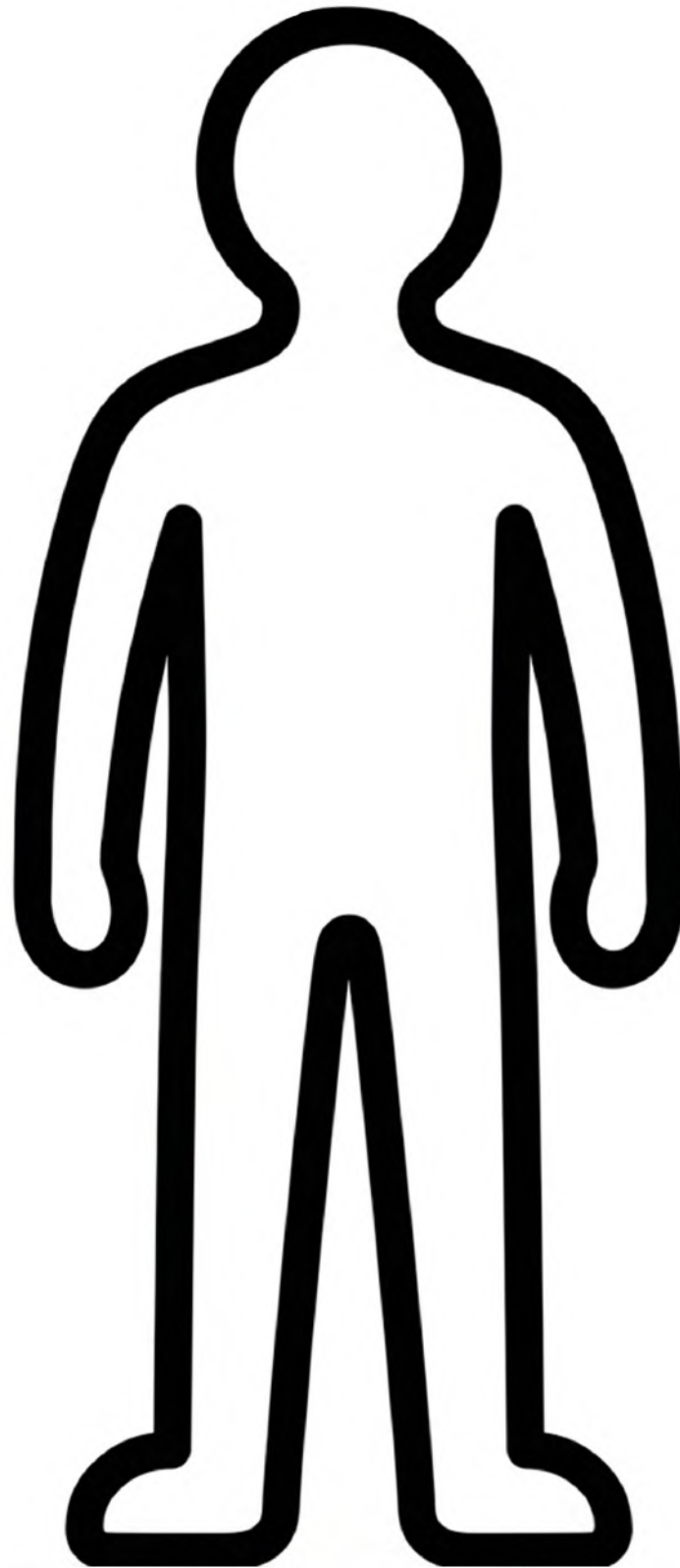
Annexe 6 : Les cartes conflits



Annexe 7 : Le message clair



Annexe 8 : La silhouette



PERSONNAGE 1

Prénom : Amina
Âge : 13 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Yémen
Situation/Contexte : Déplacée interne, conflit armé
Famille : Vit avec sa mère et ses deux frères

Religion : Musulmane
Niveau de richesse : Très faible
École : École fermée depuis 2 ans
Rêve / objectif : Manger à sa faim

PERSONNAGE 2

Prénom : Lukas
Âge : 15 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Suède
Situation/Contexte : Quartier populaire, pays en paix
Famille : Vit avec un parent isolé

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Modeste
École : Collège public
Rêve / objectif : Devenir journaliste

PERSONNAGE 3

Prénom : Sofia
Âge : 10 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Brésil
Situation/Contexte : Vit dans une favela urbaine
Famille : Vit avec ses deux parents et une sœur

Religion : Catholique
Niveau de richesse : Faible
École : École publique surchargée
Rêve / objectif : Continuer à aller à l'école

PERSONNAGE 4

Prénom : Moussa
Âge : 14 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Mali
Situation/Contexte : Milieu rural touché par l'insécurité
Famille : Vit avec sa grand-mère

Religion : Musulman
Niveau de richesse : Très faible
École : École primaire éloignée (5 km)
Rêve / objectif : Devenir enseignant

PERSONNAGE 5

Prénom : Elena
Âge : 16 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Ukraine
Situation/Contexte : Réfugiée dans un pays voisin
Famille : Séparée de son père resté au pays

Religion : Chrétienne orthodoxe
Niveau de richesse : Modeste
École : Scolarisation partielle en ligne
Rêve / objectif : Retrouver son père

PERSONNAGE 6

Prénom : Omar
Âge : 8 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Syrie
Situation/Contexte : Vit dans une zone récemment libérée après des combats
Famille : Vit avec sa mère, père disparu pendant la guerre

Religion : Musulman
Niveau de richesse : Très faible
École : École partiellement reconstruite par une ONG, manque d'enseignants
Rêve / objectif : Jouer sans avoir peur

PERSONNAGE 7

Prénom : Mei
Âge : 14 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Chine
Situation/Contexte : Forte pression scolaire
Famille : Enfant unique

Religion/Ethnie : Non précisée
Niveau de richesse : Élevé
École : Collège privé exigeant
Rêve / objectif : Devenir ingénieure

PERSONNAGE 8

Prénom : Samuel
Âge : 17 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Haïti
Situation/Contexte : Pays touché par une crise politique et économique
Famille : Vit avec sa tante

Religion : Chrétien
Niveau de richesse : Faible
École : Lycée public avec interruptions fréquentes
Rêve / objectif : Devenir avocat

PERSONNAGE 9

Prénom : Clara
Âge : 16 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Colombie
Situation/Contexte : Vit aux États-Unis sans papiers
Famille : Vit avec ses parents

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Moyen
École : Lycée public
Rêve / objectif : Ne pas être séparée de sa famille

PERSONNAGE 10

Prénom : Diego
Âge : 13 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Mexique
Situation/Contexte : Travail informel après l'école
Famille : Vit avec ses parents et deux frères

Religion : Catholique
Niveau de richesse : Faible
École : École publique
Rêve / objectif : Aider financièrement sa famille

PERSONNAGE 11

Prénom : Aïcha
Âge : 17 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Niger
Situation/Contexte : Risque de mariage précoce
Famille : Famille nombreuse

Religion : Musulmane
Niveau de richesse : Très faible
École : A quitté l'école
Rêve / objectif : Reprendre ses études

PERSONNAGE 12

Prénom : Tom
Âge : 12 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Royaume-Uni
Situation/Contexte : Harcèlement scolaire
Famille : Vit avec ses deux parents

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Élevé
École : Collège public
Rêve / objectif : Devenir développeur de jeux vidéo

PERSONNAGE 13

Prénom : Leïla
Âge : 14 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Liban
Situation/Contexte : Crise économique majeure
Famille : Vit avec ses parents

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Élevé
École : École privée
Rêve / objectif : Devenir médecin

PERSONNAGE 14

Prénom : Noah
Âge : 9 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : États-Unis
Situation/Contexte : Enfant en situation de handicap
Famille : Vit avec sa mère

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Moyen
École : Pas d'école adaptée
Rêve / objectif : Avoir des amis

PERSONNAGE 15

Prénom : Lina
Âge : 12 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Palestine
Situation/Contexte : Vit dans un territoire sous tensions permanentes
Famille : Vit avec ses parents et un frère

Religion : Musulmane
Niveau de richesse : Faible
École : École régulièrement interrompue
Rêve / objectif : Devenir dessinatrice pour raconter la paix

PERSONNAGE 16

Prénom : Jean-Baptiste
Âge : 15 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : République démocratique du Congo
Situation/Contexte : Région touchée par des conflits armés récurrents
Famille : Vit avec sa sœur aînée

Religion : Chrétien
Niveau de richesse : Très faible
École : École fermée à cause de l'insécurité
Rêve / objectif : Vivre dans un pays en paix

PERSONNAGE 17

Prénom : Emma
Âge : 15 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : France
Situation/Contexte : Vit dans un centre d'hébergement pour Mineurs Non-Accompagnés
Famille : Vit sans sa famille

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Très faible
École : Ne peut pas aller à l'école
Rêve / objectif : Avoir une stabilité

PERSONNAGE 18

Prénom : Joseph
Âge : 11 ans
Genre : Masculin
Pays d'origine : Soudan du Sud
Situation/Contexte : Vit dans une zone touchée par des violences armées
Famille : Vit avec ses grands-parents

Religion : Chrétien
Niveau de richesse : Très faible
École : École fermée à cause des combats
Rêve / objectif : Apprendre à lire et écrire comme les autres enfants

PERSONNAGE 19

Prénom : Nour
Âge : 9 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Syrie
Situation/Contexte : Vit dans une zone relativement sécurisée
Famille : Vit avec ses deux parents

Religion : Musulmane
Niveau de richesse : Modeste
École : École ouverte régulièrement seulement jusqu'à 12 ans pour les filles
Rêve / objectif : Devenir enseignante

PERSONNAGE 20

Prénom : Luiza
Âge : 11 ans
Genre : Féminin
Pays d'origine : Brésil
Situation/Contexte : Vit dans un quartier sécurisé d'une grande ville
Famille : Vit avec ses deux parents

Religion : Non précisée
Niveau de richesse : Élevé
École : École privée internationale
Rêve / objectif : Étudier à l'étranger

PERSONNAGE

Prénom :
Âge :
Genre :
Pays d'origine :
Situation/Contexte :

Religion :
Niveau de richesse :
École :
Rêve/Objectif :

Famille :

PERSONNAGE

Prénom :
Âge :
Genre :
Pays d'origine :
Situation/Contexte :

Religion :
Niveau de richesse :
École :
Rêve/Objectif :

Famille :

PERSONNAGE

Prénom :
Âge :
Genre :
Pays d'origine :
Situation/Contexte :

Religion :
Niveau de richesse :
École :
Rêve/Objectif :

Famille :

PERSONNAGE

Prénom :
Âge :
Genre :
Pays d'origine :
Situation/Contexte :

Religion :
Niveau de richesse :
École :
Rêve/Objectif :

Famille :

Annexe 10 : Les cartes situations

SITUATION 1

“Même en période de conflit ou de crise, j’ai pu continuer à aller à l’école régulièrement.”

Je fais un pas en avant si mon école est ouverte régulièrement ou si je peux continuer à apprendre (présentiel ou en ligne).

Je reste sur place si mon école est fermée, interrompue ou inaccessible.

SITUATION 2

“Je peux aller à l’école sans risquer d’être blessé ou agressé.”

Je fais un pas en avant si aller à l’école ne me met pas en danger.

Je reste sur place si je risque des violences, des combats ou des agressions en m’y rendant.

SITUATION 3

“J’ai des papiers d’identité ou une situation administrative reconnue.”

Je fais un pas en avant si mon identité est reconnue.

Je reste sur place si je suis sans papiers ou sans statut clair.

SITUATION 4

“Si mon école ferme, j’ai une solution pour continuer à apprendre.”

Je fais un pas en avant si j’ai accès à des cours en ligne, à une ONG ou à un autre moyen d’apprentissage.

Je reste sur place si je n’ai aucune alternative.

SITUATION 5

“Je vis avec ma famille sans séparation imposée par la guerre ou les déplacements.”

Je fais un pas en avant si je vis avec mes parents ou mes proches.

Je reste sur place si un parent est absent, disparu ou resté dans un autre pays à cause du conflit.

SITUATION 6

“La situation de mon pays me permet de penser à mon avenir et à mes rêves.”

Je fais un pas en avant si je peux me projeter dans l’avenir.

Je reste sur place si la guerre ou l’insécurité rendent l’avenir incertain.

SITUATION 7

“Je suis protégé comme les autres enfants de mon pays.”

Je fais un pas en avant si je bénéficie des mêmes droits et protections.

Je reste sur place si je suis moins protégé à cause de mon genre, de mon statut ou de ma situation.

SITUATION 8

“Je peux être soigné facilement quand je suis malade ou blessé.”

Je fais un pas en avant si des soins médicaux sont accessibles.

Je reste sur place si les soins sont absents, trop loin ou dangereux d’accès.

SITUATION 9

“Je ne manque pas de nourriture ou d’eau potable.”

Je fais un pas en avant si mes besoins essentiels sont couverts.

Je reste sur place si j’ai déjà manqué de nourriture ou d’eau.

SITUATION 10

“Je peux dire ce que je pense sans mettre ma sécurité en danger.”

Je fais un pas en avant si je peux m’exprimer librement.

Je reste sur place si m’exprimer peut me mettre en danger.

SITUATION 11

“Si je dois quitter mon pays ou ma région, je peux le faire en sécurité.”

Je fais un pas en avant si les déplacements sont sûrs et encadrés.

Je reste sur place si fuir est dangereux ou impossible.

SITUATION 12

“Je n’ai pas besoin de travailler pour survivre ou aider ma famille.”

Je fais un pas en avant si je peux me consacrer à l’école et aux loisirs.

Je reste sur place si je dois travailler malgré mon âge.

SITUATION 13

“Mon quotidien est stable et peu interrompu par des événements violents ou imprévus.”

Je fais un pas en avant si ma vie quotidienne est stable.

Je reste sur place si des violences, crises ou fermetures perturbent souvent mon quotidien.

SITUATION 14

“Je ne subis pas de pression ou de discrimination qui m’empêche d’aller à l’école ou de faire mes choix.”

Je fais un pas en avant si je peux choisir mon avenir.

Je reste sur place si je subis des pressions (mariage, violences, harcèlement, handicap non pris en compte).

SITUATION 15

"Je peux jouer, me reposer et vivre mon enfance sans peur permanente."

Je fais un pas en avant si je me sens en sécurité au quotidien.

Je reste sur place si la peur ou la violence font partie de ma vie.

SITUATION 16

""

Je fais un pas en avant si

Je reste sur place si

SITUATION 17

""

Je fais un pas en avant si

Je reste sur place si

SITUATION 18

""

Je fais un pas en avant si

Je reste sur place si

SITUATION 19

""

Je fais un pas en avant si

Je reste sur place si

SITUATION 20

""

Je fais un pas en avant si

Je reste sur place si

Annexe : Autorisation de droit à l'image

UNICEF France
3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS Cedex 06

Téléphone : +33 1 44 39 77 77
www.unicef.fr

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (mineurs et majeurs)

Rappel : pour les mineurs, l'autorisation des deux parents (sauf cas de représentant légal unique) est nécessaire, en sus de celles des mineurs.)

Je / Nous, soussigné(s),

Nom...../.....**Prénom**...../.....

Adresse.....

Code Postal.....**Ville**.....

Autorise le Comité Français pour l'UNICEF, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe 3, rue Duguay-Trouin à Paris 6^{ème}, à

- Fixer l'image de mon fils / ma fille mineur(e) pour la réalisation d'un reportage sur le thème de l'enfance en France ; un tiers pourra être mandaté à cet effet par l'UNICEF.
- Reproduire, représenter et diffuser les photographies et/ou films réalisés par ou pour l'UNICEF de mon fils / ma fille mineur(e) pour l'usage suivant :
 - Illustration et communication de l'UNICEF France de l'engagement solidaire des enfants et des jeunes et des enfants en France.

Les droits cédés, sans contrepartie financière, comprennent tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation et notamment :

- pour les droits de reproduction et d'adaptation : le droit de reproduire tout ou partie de chaque élément, objet de la présente cession, le droit de l'adapter, de le reproduire sur tout support d'édition connu ou inconnu à ce jour, ou tout autre support informatique ou électronique ou audiovisuel, actuel ou futur, le droit de mixer, de modifier, d'assembler, de monter, de transcrire, d'arranger l'élément, le droit de le numériser, ainsi que le droit d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la reproduction et à l'adaptation de l'œuvre en résultant ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter de quelque manière que ce soit, y compris par télédiffusion, tout élément objet de la présente cession ou toute création intégrant tout ou partie d'un élément publicitaire.

La présente cession est consentie à titre gratuit :

- pour les besoins de réalisation, diffusion et promotion de contenus vidéos et photo sur le thème de l'enfance en France.
- pour une diffusion sur tous supports et notamment sur les sites internet : www.unicef.fr, www.myunicef.fr et www.unicef.org ainsi que la chaîne Youtube de l'UNICEF France ainsi que les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, de l'UNICEF France et de myUNICEF.
- pour toute la durée du droit d'exploitation des photographies et/ou vidéos de mon fils/ma fille mineur(e) tel que cédé par le tiers les ayant réalisés (la durée légale).

Elle prend effet à compter de sa date de signature par les Parties ;

Il est expressément convenu que la présente cession est incessible et révocable à tout moment.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images filmées et de la ou les photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de mon fils / ma fille.

Fait en deux exemplaires à, le

Signature(s)

unicef  pour chaque enfant

Bravo !

L'UNICEF France atteste que

a participé à



le 20 mai 2026

Lieu de délivrance :

Adeline Hazon

Adeline Hazon,

Présidente de l'UNICEF France



Toutes les infos pour devenir Jeune ambassadeur ou ambassadrice ou créer un club UNICEF sur : www.myunicef.fr



Si la paix est respectée,
quels droits de l'enfant sont assurés ?



Le droit à l'éducation permet-il
de promouvoir la paix ?



Comment les enfants
peuvent-ils utiliser leurs
droits pour promouvoir la paix ?



Connais-tu les droits
qui permettent aux enfants
de faire entendre leurs idées
pour favoriser la paix ?



Connais-tu ces symboles de paix ?



À toi de jouer !

Défi illustration

Et si tu dessinais la paix
à ta façon ?
Imagine un symbole de paix
et dessine-le aux couleurs
de l'UNICEF



Défi expression

Exprime-toi pour la paix !
Crée ton propre slogan
pour défendre la paix et
les droits de l'enfant.



#UNIDAY

LE RENDEZ-VOUS SOLIDAIRE
DES ENFANTS ET DES JEUNES

À DÉCOUVRIR SUR
[MYUNICEF.FR](https://myunicef.fr)





A toi de jouer : Que vas-tu créer pour parler de la paix ?
Préfères-tu fabriquer un mur de mots qui font du bien
ou réaliser ton arbre de paix* ?

*voir l'activité dédiée dans le kit d'animation UNIDay 2026.

#UNIDAY

LE RENDEZ-VOUS SOLIDAIRE
DES ENFANTS ET DES JEUNES

À DÉCOUVRIR SUR
MYUNICEF.FR

